



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

AOUT 2004



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ISSN 0758 3117



PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AOUT 2004

L'intégralité du présent recueil a fait l'objet d'une publication et d'un affichage
Le 24 septembre 2004 dans les locaux de la préfecture et des sous-préfectures de
Palaiseau, Etampes et Evry. Il est également consultable sur le site Internet de la
Préfecture (www.essonne.pref.gouv.fr)

ISSN 0758 3117

CABINET

Page 3 - ARRETE n° 2003 PREF CAB 0010 du 04/02/2003

Portant attribution de l'Honorariat

Page 4 - ARRETE n° 2003 PREF CAB 0011 du 04/02/2003

Portant attribution de l'Honorariat

Page 5- ARRÊTE 2004-PREF-CAB-0059 du 18 juin 2004

portant modification de l'arrêté fixant la composition du Conseil Départemental de Prévention

Page 7 - ARRETE N° 2004 - PREF – CAB - 066 du 7 juillet 2004

Portant réquisition de bien

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DE LA CIRCULATION**

Page 11 - ARRETE 04- PREF-DAGC/4-N° 043 du 26 août 2004

MODIFIANT LE SIEGE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
SUSPENSION DE PERMIS

Page 12 - ARRETE n° 2004.DAGC.3/0069 du 03 AOUT 2004

modifiant l'arrêté n° 2002.PREF.DAG.3.1314 du 21 novembre 2002

portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la police municipale de
MONTGERON

Page 13 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/ 0464 du 27 juillet 2004

autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds par
l'entreprise «G.I.R.P.S»

Page 14 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0465 du 27 juillet 2004

modifiant l'arrêté n° 2002-PREF-DAG/2- 1430 du 5 décembre 2002 portant autorisation d'activités de gardiennage, de surveillance et de transport de fonds de l'entreprise «SCORPION SECURI NET»

Page 16 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0466 du 27 juillet 2004

autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds par l'entreprise «COMMODOR»

Page 18 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0467 du 27 juillet 2004

autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds par l'entreprise «ACTIV SECURITE»

Page 20 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/ 0499 du 4 août 2004

autorisant l'exercice d'activités de protection de personnes par l'entreprise «PULSART PROTECTION»

Page 22 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0500 du 2 août 2004

autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds par l'entreprise «SIG SECURITE PRIVEE»

Page 24 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2 0501 du 2 août 2004

autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds par l'entreprise «AGES SECURITE PRIVEE»

Page 26 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0502 du 3 août 2004

autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds par l'entreprise «G SEPT SERVICE SECURITE PRIVEE»

Page 28 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2-0503 du 3 août 2004

modifiant l'arrêté n° 2002-PREF-DAG/2-0714 du 28 juin 2001 portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement de la SARL ASSISTANCE CONSEIL FUNERAIRE – ROC ECLERC sis à PALAISEAU.

Page 30 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0504 du 4 août 2004

autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds par l'entreprise «MICHAUD SERVICE DE SECURITE ET PROTECTION»

Page 32 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0507 du 12 août 2004

autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds par l'entreprise «PROTECTION DYNAMIQUE GARDIENNAGE (P.D.G)»

Page 34 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/ 0508 du 12 août 2004

autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds par l'entreprise «DAUVERGNE»

Page 36 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2- 0510 du 17 Août 2004

relatif aux tarifs des repas servis aux élèves des écoles maternelles et primaires de la commune de BALLAINVILLIERS

Page 38 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2 0607 du 23 août 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds par l'entreprise «GAVIER BEN SECURITE (G.B.S)»

Page 40 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0609 du 25 août 2004
modifiant l'arrêté n° 945229/ PREFECTURE DE L'ESSONNE/ DA 2ème Bureau du 6 décembre 1994
portant autorisation d'activités de gardiennage, de surveillance et de transport de fonds de l'entreprise «T.S.I.P»

Page 42 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0610 du 25 août 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds par l'entreprise «LD TECHNOLOGIES»

Page 44 - ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0611 du 25 août 2004
Portant modification de l'arrêté n° 950538 du 17 février 1995
Portant autorisation d'exercer des activités de surveillance au service interne de sécurité de "CARREFOUR FRANCE ATHIS-MONS"

**DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTERIELLES**

Page 49 - ARRETE n° 2004-PREF-DAI/2- 116 du 30 juillet 2004
portant modification de la délégation de signature accordée à M. Jean-Yves SOMMIER, Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, en matière d'ordonnancement secondaire et pour l'exercice des attributions de la Personne Responsable des Marchés

Page 51 - ARRETE n° 2004 - PREF - DAI/2 - 119 du 24 août 2004
portant délégation de signature en matière administrative à M. Louis HUBERT, directeur régional de l'environnement d'Île-de-France délégué de bassin Seine-Normandie

Page 53 - ARRETE n° 2004.PREF.DAI/0128 du 11 août 2004
portant modification de la composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) pour les installations de traitement de déchets implantées sur la commune de VERT-le-GRAND

Page 57 - ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 -349 DU 2 août 2004
portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin SUPER U, d'une galerie marchande et de 3 commerces annexes à DRAVEIL

Page 59 - ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 –350 DU 2 août 2004

portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet de création d'une station service à DRAVEIL

Page 61 - ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 –351 DU 2 août 2004

portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin AUTOUR DE BEBE à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Page 63 - ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 –352 DU 2 Août 2004

portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin ALDI à ARPAJON

Page 65 - ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 – 355 DU 3 Août 2004

Portant renouvellement des personnalités membres de la commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles

Page 67 - ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 –356 du 3 août 2004

portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin LIDL à MORSANG-SUR-ORGE

Page 69 – ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1/ 378 DU 12 août 2004

portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin « LES BRICONAUTES » de 995 m2 de surface de vente à SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL

Page 71 - ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1/ 394 DU 17 août 2004

portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet d'extension du magasin « CHAMPION » à BRUNOY

Page 73 - ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1/ 395 DU 17 août 2004

portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet d'extension de la galerie marchande du centre commercial Talma par création d'un magasin « CATENA » à BRUNOY

Page 75 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N°04.1258 du 9 août 2004

portant fixation de la tarification du C.R.P de l A.D.A.P.T Pré-orientation à Evry pour l'exercice 2004.

Page 78 – LISTE DES SUCCURSALES IMMOBILIERES, AGENCES OU BUREAUX INSTALLEES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Page 92 – LISTE DES TITULAIRES DE CARTES PROFESSIONNELLES « TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE » et « GESTION IMMOBILIERE »

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES**

Page 119 - ARRÊTÉ n° 2004.PREF.DRCL . 0193 du 19 juillet 2004
portant dissolution du syndicat intercommunal de ramassage des élèves pour Corbeil,
Vert-Le-Grand, Echarcon, Vert-Le-Petit

SP ETAMPES

**Page 123 – Extrait des statuts : ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LES JARDINS
CLAUDE DEBUSSY ». COMMUNE D'ETRECHY.**

SP PALAISEAU

Page 127 - ARRÊTÉ n° 2004-228/SP2/BCL du 2 août 2004
portant création de la communauté de communes du Cœur du Hurepoix.

**Page 131 – Extrait des statuts : ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE "Le Clos du petit
Saint-Vrain". COMMUNE DE SAINT VRAIN**

**Page 132 – Extrait des statuts : ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE du lotissement
commercial "Les Berges du Rouillon". COMMUNE DE BALLAINVILLIERS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

Page 135 - ARRETE n° 2004 - DDAF SAEEF - 609 du 21 juillet 2004

modifiant l'arrêté fixant les objectifs de réduction des flux des substances polluantes de l'agglomération de MEREVILLE

Page 137 - ARRETE n° 2004 - DDAF SAEEF - 610 du 21 juillet 2004

modifiant l'arrêté fixant les objectifs de réduction des flux des substances polluantes de l'agglomération de VERT-le-GRAND

Page 139 - ARRETE n° 2004 - DDAF SAEEF - 611 du 21 juillet 2004

modifiant l'arrêté fixant les objectifs de réduction des flux des substances polluantes de l'agglomération d'ORVEAU - D'HUISSON-LONGUEVILLE- GUIGNEVILLE – CERNY -LA FERTE-ALAIS - BAULNE

Page 142 - ARRETE n° 2004 - DDAF SAEEF - 612 du 21 juillet 2004

modifiant l'arrêté fixant les objectifs de réduction des flux des substances polluantes de l'agglomération de VIDELLES – DANNEMOIS – COURANCES – MOIGNY-sur-ECOLE

Page 145 - ARRETE n° 2004 – DDAF SAEEF - 1050 du 10 août 2004

fixant les mesures de restriction des usages de l'eau dans le bassin versant de l'YERRES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES**

Page 151 - ARRETE N° 2004-DDASS/ESOS-N°004-055.91 du 3 août 2004

portant modification de la composition du Conseil d'Administration du centre hospitalier de DOURDAN

Page 153 – ANNEXE à l'arrêté N° 004-055-91 du 3 août 2004

Page 154 - ARRETE N°2004-DDASS-ESOS-N° 04-1037 du 12 juillet 2004

chargeant Madame Colette NODIN, directrice du centre hospitalier d'Arpajon, des fonctions de directrice par intérim du centre hospitalier de Dourdan

Page 156 - ARRÊTÉ N° 2004/DDASS/ESOS – N°004.1147.91 du 22 juillet 2004
portant modification de la composition du Conseil d' Administration du centre hospitalier de Longjumeau

page 158 – ANNEXE à l'arrêté N°004.1147.91 du 22 juillet 2004

Page 159 - ARRETE N° 04-1172 du 15 juillet 2004
Portant organisation de la garde des transports sanitaires sur l'ensemble du territoire départemental

Page 161 - ARRETE n° 04-1206 du 26 JUILLET 2004
relatif au tableau de garde des transports sanitaires sur l'ensemble du territoire départemental

Page 163 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N° 04.1248 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification de la Maison d'accueil spécialisée « les Jours Heureux » à Epinay sur orge pour l'exercice 2004.

Page 166 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N° 04.1249 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification de la Maison d'accueil spécialisée de l'A.D.E.P à Evry pour l'exercice 2004.

Page 169 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N° 04.1250 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification de la Maison d'accueil spécialisée « La Beauceraie » à Etampes pour l'exercice 2004.

Page 172 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N° 04.1251 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification de la Maison d'accueil spécialisée « La Briancière » à Champcueil pour l'exercice 2004.

Page 175 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N° 04.1252 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification de la Maison d'accueil spécialisée « Le mascaret » à Montgeron pour l'exercice 2004.

Page 178 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N° 04.1253 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification de la Maison d'accueil spécialisée « L'orée du bois » à Courcouronnes pour l'exercice 2004.

Page 181 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N° 04.1254 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification de la Maison d'accueil spécialisée « Monique Mèze » à Courcouronnes pour l'exercice 2004.

Page 184 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N° 04.1255 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification de la Maison d'accueil spécialisée « La Chalouette » à Brétigny sur orge pour l'exercice 2004.

Page 187 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N°04.1256 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification du C.R.P Le Château de Beauvoir à Evry pour l'exercice 2004.

Page 190 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N°04.1257 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification du C.R.P de l'A.D.A.P.T à Evry pour l'exercice 2004.

Page 193 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N°04.1258 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification du C.R.P de l A.D.A.P.T Pré-orientation à Evry pour l'exercice 2004.

Page 196 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N°04.1259 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification du C.R.P Jean Moulin à Fleury-Mérogis pour l'exercice 2004.

Page 199 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N°04.1260 du 9 août
portant fixation de la tarification de l'E.R.P « Gabriel et Charlotte Maletterre » à Soisy sur Seine pour l'exercice 2004.

Page 202 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N°04.1261 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification du C.R.P Le Château de Sillery à Epinay sur Orge pour l'exercice 2004.

Page 205 - ARRETE 2004-DDASS-PMS-N°04.1262 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification de la Maison d'accueil spécialisée « Les tous petits » à Les Molières pour l'exercice 2004.

Page 208 - AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES pour le recrutement d'un cadre de santé, filière infirmière

Page 209 - AVIS DE CONCOURS SUR TITRES INTERNE pour le recrutement de cadres de santé, filière infirmière

Page 210 - AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES pour le recrutement d'un contremaître, option jardin

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT**

Page 213 - ARRETE n° 2004 – DDE/SEPT -0191 du 10 juin 2004
prenant en considération la mise à l'étude du projet de liaison de transports de voyageurs SENART EVRY sur le territoire de la commune de SAINT PIERRE DU PERRY

Page 215 - ARRETE n° 2004-0220 DDE/SAJUE du 19 juillet 2004
mettant à jour le Plan d'Occupation des Sols de la commune d'ATHIS-MONS

Page 216 - ARRETE n° 2004- 0221 DDE/SAJUE du 19 juillet 2004
mettant à jour le Plan d'Occupation des Sols de la commune de GRIGNY

Page 217 - ARRETE n° 2004-0222 DDE/SAJUE du 19 juillet 2004
mettant à jour le Plan d'Occupation des Sols de la commune de MONTGERON

Page 218 - ARRETE n° 2004-0223 DDE/SAJUE du 19 juillet 2004
mettant à jour le Plan d'Occupation des Sols de la commune de RIS-ORANGIS

Page 219 - ARRETE n° 2004-0224 DDE/SAJUE du 19 juillet 2004
mettant à jour le Plan d'Occupation des Sols de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL

Page 220 - ARRETE n° 2004-0225 DDE/SAJUE du 19 juillet 2004
mettant à jour le Plan d'Occupation des Sols de la commune de SAINTRY-SUR-SEINE

Page 221 - ARRETE n° 2004-0226 DDE/SAJUE du 19 juillet 2004
mettant à jour le Plan d'Occupation des Sols de la commune de VIRY-CHATILLON

Page 222 - ARRETE N° 2004 - DDE – SH – 0237 en date du 23 juillet 2004
portant création de la commission chargée d'élaborer le Plan de Sauvegarde de la copropriété « Les Quatre Saisons » située 4, rue Jules Vallès à EVRY

Page 224 - ARRETE N° 2004 - DDE – SH – 238 en date du 23 juillet 2004
portant création de la commission chargée d'élaborer le Plan de Sauvegarde de la copropriété « EVRY Point IV » située au 406, Square du Dragon à EVRY

Page 226 - ARRETE N° 2004 - DDE – SH – 0239 en date du 23 juillet 2004
portant création de la commission chargée d'élaborer le Plan de Sauvegarde de la copropriété « EVRIEL » située aux 204, 206 et 208 rue des Pyramides à EVRY

Page 228 - ARRETE N° 2004 - DDE – SH – 0240 en date du 23 juillet 2004
portant création de la commission chargée d'élaborer le Plan de Sauvegarde de la copropriété « Le Balcon des Loges » située aux 300, 302, 304 et 306, allée Pablo Neruda à EVRY

Page 230 - ARRETE n° 2004-DDE-SH- 0242 en date 29 juillet 2004
portant agrément de l'association HABITAT ET HUMANISME pour le bénéfice de l'aide à la médiation locative

Page 232 - ARRETE n° 2004-0245 DDE/SAJUE du 2 août 2004
mettant à jour le plan d'occupation des sols de la commune de CERNY

Page 233 - ARRETE n° 2004 / DDE / SIP / 0246 du 4 août 2004
Fixant la liste des communes et des groupements de communes pouvant bénéficier de l'assistance technique fournie par les services de l'Etat

Page 237 - ARRETE N° 0248-2004 DDE-BEG DU 10/08/2004

déclarant d'utilité publique les travaux de protections acoustiques et de traitement paysager le long de l'autoroute A.6 sur le territoire des communes de WISSOUS, CHILLY-MAZARIN, LONGJUMEAU, MORANGIS, ÉPINAY-sur-ORGE, SAVIGNY-sur-ORGE, MORSANG-sur-ORGE, VIRY-CHATILLON et parcellaire sur le territoire des communes de CHILLY-MAZARIN, EPINAY-sur-ORGE et SAVIGNY-sur-ORGE.

Page 240 - ARRETE n° 2004.DDE/SAJUE 0261 du 23 août 2004

portant réduction du périmètre du Schéma Directeur des cantons d'Arpajon et Montlhéry et extension du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté d'agglomération du Val d'Orge.

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

Page 245 - ARRETE N° 2004 - DGI - DSF - 0003 du 24 août 2004

portant délégation de signature à M. Jean-Paul VICTORIA, Directeur des Services Fiscaux de l'Essonne.

Page 247 - ANNEXE A L'ARRETE N° 2004-DGI-DSF-0003 DU 24 AOUT 2004

DIVERS

Page 251 – PAP DELEGATION DE SIGNATURE

Page 252 - Arrêté du TA de VERSAILLES

concernant la liste des membres des jurys de concours et examens organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emploi de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale dans le ressort du Tribunal Administratif de Versailles, arrêtée le 1^{er} mars 2004

Page 255 – ANNEXE

LISTE COMPLEMENTAIRE DES MEMBRES DES JURYS POUR LE RESSORT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES YVELINES - ESSONNE

Page 256 – TA de VERSAILLES - ARRÊTÉ
RELATIF A LA PRÉSIDENCE DES CONSEILS DE DISCIPLINE DES
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Page 257 – CG - ARRETE N° 2004-04230 DU 13 août 2004
Portant ouverture d'un concours sur titres externe pour le recrutement d'aides
médico-psychologiques

Page 259 – GC - Avis
relatif à l'ouverture de concours sur titres pour le recrutement d'aides médico
psychologiques de la Fonction Publique Hospitalière

Page 260 – CG - ARRETE N° 2004-04231 DU 13 août 2004
Portant ouverture d'un concours sur titres externe pour le recrutement d'une auxiliaire de
puériculture

Page 262 – CG - Avis
relatif à l'ouverture de concours sur titres pour le recrutement d'une auxiliaire de
puériculture de la Fonction Publique Hospitalière

Page 263–DRIRE - Arrêté
autorisant la construction et l'exploitation de la suppression d'une traversée aérienne par
déviation de l'antenne de transport de gaz naturel Palaiseau / Jouy-en-Josas sur la
commune de Verrières-le-Buisson (91)

Page 266 –ARHIF- ARRETÉ N° 04-15
portant délégation de signature à certains fonctionnaires de la direction départementale des
affaires sanitaires et sociales de l'Essonne

Page 269 – ARHIF - DECISION N° 2004-151 du 15 juin 2004
autorisant l'acquisition d'un scanographe à titre dérogatoire sur le site de l'Hôpital privé
du Val d'Yerres

Page 270 – ARHIF - DECISION N° 2004-152 du 15 juin 2004
rejetant l'autorisation d'acquérir, à titre dérogatoire, un scanographe à utilisation médicale
sur le site de la Clinique de l'Essonne

Page 271 – ARHIF - DECISION N° 2004-153 du 15 juin 2004
renouvelant l'autorisation d'exploiter un scanographe à utilisation médicale avec
remplacement de l'appareil sur le site de l'Hôpital Gilles de Corbeil

Page 272– ARHIF - DECISION N° 2004-154 du 15 juin 2004
renouvelant l'autorisation d'exploiter un scanographe à utilisation médicale avec
remplacement de l'appareil sur le site de l'Hôpital privé d'Athis-Mons

Page 273 – ARHIF - DECISION N° 2004-172 du 13 juillet 2004

Page 274 – ARHIF - DECISION N° 2004-173 du 13 juillet 2004

Page 275 – ARHIF - DECISION N° 2004-174 du 13 juillet 2004

Page 276 – ARHIF - DECISION N° 2004-175 du 13 juillet 2004

Page 277 – ARHIF - DECISION N° 2004-206 du 13 juillet 2004

Page 278 – ARHIF - DECISION N° 2003-207 du 13 juillet 2004

Page 279 – ARHIF - DECISION N° 2003-219 du 13 juillet 2004

Page 280 – ARHIF - DECISION N° 2004-220 du 13 juillet 2004

Page 281 – ARHIF - DECISION N° 2004-221 du 13 juillet 2004

Page 282 – ARHIF - ARRETE N° 04 - 1- 071

RELATIF AU VOLET « IMAGERIE » DU SCHEMA REGIONAL D'ORGANISATION SANITAIRE D'ILE-DE-FRANCE

Page 284 – ARHIF - ARRETE N° 04 - 1- 072

RELATIF AUX ANNEXES DU VOLET « PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES A L'HÔPITAL » DU SCHEMA REGIONAL D'ORGANISATION SANITAIRE D'ILE-DE-FRANCE

Page 286 – ARHIF - ARRETE N° 04-1- 075

RELATIF A LA DELIMITATION DE BASSINS DE SANTE EN ILE-DE-FRANCE

Page 288 – EPS CHARCOT - AVIS DE CONCOURS SUR TITRE

DE CADRE DE SANTE

Page 289 – CH ORSAY - AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES

POUR LE RECRUTEMENT DE - DEUX INFIRMIER(E)S CADRES DE SANTE - UN INFIRMIER(E) CADRE DE SANTE EN I.F.S.I.

Page 290- CH ORSAY - AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES

POUR LE RECRUTEMENT D'UN INFIRMIER(E) ANESTHESISTE CADRE DE SANTE

Page 291 – CPAM - ACTE REGLEMENTAIRE

RELATIF A LA GESTION DES RECLAMATIONS DES ASSURES, DES PROFESSIONNELS DE SANTE, DES EMPLOYEURS DANS LES CENTRES DE PAIEMENT

CABINET

ARRETE n° 2003 PREF CAB 0010 du 04/02/2003
Portant attribution de l'Honorariat

Le Préfet de l'Essonne
Officier de la Légion d'Honneur

VU l'article 71 de la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, portant sur les conditions d'attribution de l'Honorariat aux conseillers généraux,

Considérant que Monsieur Albert GALHAUT, ancien Conseiller Général du canton de Yerres remplit les conditions exigées par la loi pour bénéficier de cette récompense,

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRETE

Article 1er - Il est conféré à M. Albert GALHAUT le titre de conseiller général honoraire.

Article 2 - Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Evry est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

Signé : Denis PRIEUR

ARRETE n° 2003 PREF CAB 0011 du 04/02/2003
Portant attribution de l'Honorariat

Le Préfet de l'Essonne
Officier de la Légion d'Honneur

VU l'article L 122-35 du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions d'attribution de l'Honorariat aux anciens maires, maires délégués et adjoints,

Considérant que M. Michel BERSON ancien maire de Crosne remplit les conditions exigées par la loi pour bénéficier de cet avantage,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1er - Il est conféré à M. Michel BERSON le titre de maire honoraire.

Article 2 - Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Evry est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

Signé : Denis PRIEUR

ARRÊTE 2004-PREF-CAB-0059 du 18 juin 2004
portant modification de l'arrêté fixant la composition du Conseil Départemental de
Prévention

Le Préfet de l'Essonne,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2002-999 et sa circulaire d'application du 17 juillet 2002 relatifs aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance et notamment le titre II ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-PREF-CAB-006 du 21 janvier 2003 portant composition du Conseil Départemental de Prévention ;

VU la délibération du Conseil Général en date du 17 mai 2004 ;

SUR proposition du Directeur de Cabinet,

ARRETE

ARTICLE 1er– L'article 2 de l'arrêté n° 2003-PREF-CAB-0006 du 21 janvier 2003 portant composition du Conseil Départemental de Prévention est modifié et complété ainsi qu'il suit :

Au titre du Collège d'élus – 1er Collège

1) Conseillers Généraux

- M. Jean-Loup ENGLANDER
- Mme Monique GOGUELAT
- M. Francis CHOUAT
- M. Dominique FONTENAILLE
- Mme Simone DUSSART
- M. Yves ROBINEAU

Au titre du Collège des magistrats – 2ème Collège

Mme Catherine AYACHE : Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance chargée de l'application des peines.

Au titre du Collège de représentants des services de l'Etat et du Département
3ème Collège

- M. le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2– Le Directeur de Cabinet du Préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet de l'Essonne,

Signé : Denis PRIEUR

ARRETE N° 2004 - PREF – CAB - 066 du 7 juillet 2004
Portant réquisition de bien

LE PREFET DE L'ESSONNE
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2215-1 ;

VU la loi n° 2001 – 1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne et notamment son article 53 ;

VU le décret n° 2002-887 du 3 mai 2002 pris pour application de l'article 23-1 nouveau de la loi n° 95 - 73 du 21 janvier 1995 et relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical ;

VU la circulaire du 20 avril 1988 ayant pour objet la sécurité des grands rassemblements ;

VU les circulaires des 24 juillet 2002, 13 septembre 2002 et 27 avril 2004 du ministre de l'intérieur, de la sécurité Intérieure et des libertés locales, relatives aux « rave-parties » ;

VU le courrier en date du 29 avril 2004 adressé aux membres du conseil municipal de Chevannes par MM. Benjamin SOURIAU, Jean GUILLAUMIN et Briec LE MEUR ;

VU la déclaration d'organisation d'un rassemblement festif musical effectuée en date du 24 mai 2004 auprès du préfet de l'Essonne par l'association « Tekno is beautiful », association déclarée à la préfecture de police le 30 juin 2003, et représentée par MM. Benjamin SOURIAU et Briec LE MEUR ;

VU le courrier en date du 25 mai 2004 du préfet de l'Essonne adressé au ministre de l'intérieur de la sécurité intérieure et des libertés locales ayant pour objet le recensement de sites départementaux susceptibles d'accueillir des rassemblements de type « rave parties» ;

Considérant les démarches entreprises ces dernières semaines par MM. Benjamin SOURIAU et Briec LE MEUR pour obtenir l'accord de la Direction de l'Aviation Civile Nord ainsi que des titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire du site de CHEVANNES ;

Considérant qu'un rassemblement festif à caractère musical organisé par la même association s'était tenu les 5 et 6 juillet 2003 sur le même site sans occasionner de troubles importants à l'ordre public ;

Considérant que l'organisation non autorisée d'un rassemblement festif musical sur le site de la direction générale de l'aviation civile de CHEVANNES serait susceptible d'entraîner de graves troubles à l'ordre public sur le territoire des communes de CHEVANNES, AUVERNAUX et CHAMPCUEIL ;

Considérant que seule la mise à disposition d'un terrain est de nature à réduire les risques en matière de sécurité civile et de sécurité routière et à limiter sensiblement les troubles à l'ordre public ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRETE

Article 1 : Les parcelles en jachère du terrain appartenant à l'Etat situé à CHEVANNES et que M. MARAIS est autorisé à occuper conformément aux dispositions de la décision 2003-1 du 17 janvier 2003 modifié par avenant en date du 15 mars 2004 au profit de son épouse Mme Dominique MARAIS, sont réquisitionnées pour être mises à disposition de l'association « Tekno is beautiful » représentée par M. Benjamin SOURIAU, Jean GUILLAUMIN et Brieuc LE MEUR du samedi 10 juillet à 20 heures au dimanche 11 juillet à 15 heures afin d'y organiser un rassemblement festif à caractère musical.

Article 2 : Les terrains réquisitionnés seront ouverts aux seuls organisateurs du rassemblement mentionné à l'article précédent à compter du mercredi 7 juillet à 18 heures afin de permettre la mise en place des matériels nécessaires.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, le directeur de l'aviation civile nord, le lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Essonne, le maire de CHEVANNES, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Le Préfet

Signé : Denis PRIEUR

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA CIRCULATION**

ARRETE 04- PREF-DAGC/4-N° 043 du 26 août 2004
MODIFIANT LE SIEGE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
SUSPENSION DE PERMIS

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de la route et notamment ses articles L 224-1 à L 224-4 et L 224-6 à L 224-10, et R 224-6 à R 224-19,

VU l'arrêté préfectoral n° 00-PREF-REG-0039 du 6 juillet 2004 portant renouvellement de la commission départementale de suspension du permis de conduire.

VU la semaine nationale de la sécurité routière du 13 au 20 octobre 2004,

VU les actions mises en place dans le département de l'Essonne et notamment les actions de prévention le 19 octobre 2004 à Cerny.

Considérant que les actions de prévention peuvent permettre de renforcer la sensibilisation des conducteurs infractionnistes convoqués devant la commission du 19 octobre 2004 en matière de sécurité routière.

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

Article 1^{er} : La réunion de la commission de suspension du permis de conduire du 19 octobre 2004 se tiendra au Lycée Denis Château de Montmirault; Avenue Carnot à CERNY (91590).

Article 2 : Les membres de la Commission et les conducteurs infractionnistes convoqués seront informés.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets d'arrondissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,

François AMBROGGIANI

ARRETE n° 2004.DAGC.3/0069 du 03 AOUT 2004
modifiant l'arrêté n° 2002.PREF.DAG.3.1314 du 21 novembre 2002
portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la police municipale de
MONTGERON

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'arrêté préfectoral n° 2002.PREF.DAG.3.1303 du 19 novembre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de MONTGERON,

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001,

VU l'arrêté du 22 juillet 2003 portant modification de l'arrêté du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur,

VU l'avis de M. le trésorier payeur général de l'ESSONNE,

SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture de l'ESSONNE,

ARRETE

Article 1er : **M. BOURSEAU Joseph**, chef de service de la police municipale de la commune de MONTGERON, est nommé, à compter du 1^{er} septembre 2004, régisseur pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L 121-4 du code de la route, en remplacement de M. BENSMILI Ahmed.

Article 2, 3 et 4 : sans changement -

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'ESSONNE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'ESSONNE.

Pour le Préfet,
La directrice de l'administration générale
et de la circulation,

signé : Christiane LECORBEILLER

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/ 0464 du 27 juillet 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
par l'entreprise «G.I.R.P.S»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Monsieur ALBOUY Jean-Claude en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance,de gardiennage et de transport de fonds dénommée G.I.R.P.S sise 408 square du Dragon 91000 EVRY ;

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée «G.I.R.P.S» sise 408 square du Dragon 91000 EVRY dirigée par Monsieur ALBOUY Jean-Claude est autorisée à exercer des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet
La Directrice de l'Administration
Générale et de la Circulation

Signé : Christiane LECORBEILLER

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0465 DU 27 juillet 2004
modifiant l'arrêté n° 2002-PREF-DAG/2- 1430 du 5 décembre 2002
portant autorisation d'activités de gardiennage, de surveillance et de transport de fonds
de l'entreprise «SCORPION SECURI NET»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieur, notamment sin titre IV

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6,

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés,

VU la circulaire n°NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés

VU l'arrêté n° 2002-PREF-DAG/2- 1430 du 5 décembre 2002 portant autorisation d'activités de gardiennage, de surveillance et de transport de fonds à l'entreprise SCORPION SECURI NET sise 108 place des Miroirs à EVRY (91000), dirigée par Madame FORTIER Valérie ;

VU l'extrait K bis délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY (91) en date du 20 juillet 2004, mentionnant les activités de gardiennage, surveillance et transport de fonds ;

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2002-PREF-DAG/2- 1430 du 5 décembre 2002 est modifié comme suit :

L'entreprise «SCORPION SECURI NET» dirigée par Madame FORTIER Valérie sise 8 rue Montespan 91000 EVRY, est autorisée à exercer des activités de gardiennage, surveillance et transport de fonds, à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 27 juillet 2004

Pour le Préfet,
La Directrice de l'Administration
Générale et de la Circulation

Signé : Christiane LECORBEILLER

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0466 du 27 juillet 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
par l'entreprise «COMMODOR»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Monsieur AUBANELLE Olivier en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds dénommée SARL COMMODOR sise 13 rue Mercure Zone les Glacières 91230 MONTGERON ;

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée «SARL COMMODOR» sise 13 rue Mercure Zone Les Glacières 91230 MONTGERON, dirigée par Monsieur AUBANELLE Olivier est autorisée à exercer des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 27 juillet 2004

Pour le Préfet
La Directrice de l'Administration Générale
et de la Circulation

Signé : Christiane LECORBEILLER

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0467 du 27 juillet 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
par l'entreprise «ACTIV SECURITE»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Monsieur LASMI Abdennacer en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds dénommée SARL ACTIV SECURITE sise 7 rue Jean-Jacques Rousseau ZAC des Radars 91350 GRIGNY

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée «SARL ACTIV SECURITE» sise 7 rue Jean-Jacques Rousseau ZAC des Radars 91350 GRIGNY, dirigée par Monsieur LASMI Abdennacer est autorisée à exercer des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 27 juillet 2004

Pour le Préfet
La Directrice de l'Administration Générale
et de la Circulation

signé : Christiane LECORBEILLER

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/ 0499 du 4 août 2004
autorisant l'exercice d'activités de protection de personnes
par l'entreprise «PULSART PROTECTION»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Monsieur BENETEAU Cédric en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance, de protection de personnes dénommée PULSART PROTECTION sise 5 rue du Bois des Nots 91640 VAUGRIGNEUSE ;

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée «PULSART PROTECTION» sise 5 rue du Bois des Nots 91640 VAUGRIGNEUSE dirigée par Monsieur BENETEAU Cédric est autorisée à exercer des activités de protection de personnes à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 4 août 2004

Pour le Préfet
La Directrice de l'Administration
Générale et de la Circulation

Signé : Christiane LECORBEILLER

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0500 du 2 août 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
par l'entreprise «SIG SECURITE PRIVEE»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Monsieur ZEZE Adolphe en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds dénommée SIG SECURITE PRIVEE sise 18 rue Albert Rémy 91130 RIS ORANGIS;

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée «SIG SECURITE PRIVEE « sise 18 rue Albert Rémy 91130 RIS ORANGIS, dirigée par Monsieur ZEZE Adolphe est autorisée à exercer des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 2 août 2004

Pour le Préfet
La Directrice de l'Administration Générale
et de la Circulation

Signé : Christiane LECORBEILLER

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2 0501 du 2 août 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
par l'entreprise «AGES SECURITE PRIVEE»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance, de gardiennage, et de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Monsieur CAMARA Békaye en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance, de gardiennage et de transport de fond dénommée AGES SECURITE PRIVEE sise 18 rue Albert Rémy 91130 RIS ORANGIS;

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée AGES SECURITE PRIVEE sise 18 rue Albert Rémy 91130 RIS ORANGIS, dirigée par Monsieur CAMARA Békaye est autorisée à exercer des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 2 août 2004

Pour le Préfet
La Directrice de l'Administration Générale
et de la Circulation

Signé : Christiane LECORBEILLER

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0502 du 3 août 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
par l'entreprise «G SEPT SERVICE SECURITE PRIVEE»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Monsieur GNEBA Expédit Magloire en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds dénommée G SEPT SERVICE SECURITE PRIVEE sise 1 allée des Garays 91120 PALAISEAU ;

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée «G SEPT SERVICE SECURITE PRIVEE» sise 1 allée des GaRAYS 91120 PALAISEAU, dirigée par Monsieur GNEBA Expédit Magloire est autorisée à exercer des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 3 août 2004

Pour le Préfet
La Directrice de l'Administration Générale
et de la Circulation

signé : Christiane LECORBEILLER

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2-0503 du 3 août 2004
modifiant l'arrêté n° 2002-PREF-DAG/2-0714 du 28 juin 2001
portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement de la SARL
ASSISTANCE CONSEIL FUNERAIRE – ROC ECLERC sis à PALAISEAU.

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire,

VU le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire,

VU l'arrêté préfectoral n°2001-PREF-DAG/2-0714 du 28 juin 2001 portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement de la SARL ASSISTANCE CONSEIL FUNERAIRE-ROC ECLERC, sis 6, Passage Pasteur à PALAISEAU, pour une durée de six ans (n° 01 91 134),

VU la lettre de Madame Mauricette COSTE, gérante de la SARL ASSISTANCE CONSEIL FUNERAIRE, dont le siège social est situé 13 bis, Rue de Beuvron 78350 JOUY-EN-JOSAS, et l'extrait du registre du commerce et des sociétés, précisant le transfert de l'établissement secondaire du 6, Passage Pasteur au 102, Rue de Paris à PALAISEAU.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1er - L'article 1er de l'arrêté susvisé du 28 juin 2001 est modifié comme suit :

L'établissement de la SARL ASSISTANCE CONSEIL FUNERAIRE à l'enseigne « ROC-ECLERC », sis 102, Rue de Paris 91120 PALAISEAU, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques , inhumations, exhumations et crémations.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 3 août 2004

Pour le Préfet,
La directrice de l'administration générale
Et de la circulation

Signé : Christiane LECORBEILLER

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0504 du 4 août 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
par l'entreprise «MICHAUD SERVICE DE SECURITE ET PROTECTION»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Mademoiselle SIEMIRADZKA Diana Joanna en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds dénommée SARL MICHAUD SERVICE DE SECURITE ET PROTECTION sise 32 allée des Bergeries 91210 DRAVEIL

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée «SARL MICHAUD SERVICE DE SECURITE ET PROTECTION» sise 32 allée des Bergeries 91210 DRAVEIL, dirigée par Mademoiselle SIEMIRADZKA Diana Joanna est autorisée à exercer des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 4 août 2004

Pour le Préfet
La Directrice de l'Administration Générale
et de la Circulation

signé : Christiane LECORBEILLER

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0507 du 12 août 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
par l'entreprise «PROTECTION DYNAMIQUE GARDIENNAGE (P.D.G)»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Monsieur KOFFI Koffi Séverin en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds dénommée PROTECTION DYNAMIQUE GARDIENNAGE sise 53 av Danton 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE;

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée «PROTECTION DYNAMIQUE GARDIENNAGE « sise 53 av Danton 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE, dirigée par Monsieur KOFFI Koffi Séverin est autorisée à exercer des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 12 août 2004

Pour le Préfet
l'adjoint au chef de bureau

signé : Dominique MICHEL

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/ 0508 du 12 août 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
par l'entreprise «DAUVERGNE»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Monsieur DAUVERGNE Patrick en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds dénommée SOCIETE DAUVERGNE sise 14 rue Voltaire 91000 EVRY ;

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée «SOCIETE DAUVERGNE» sise 14 rue Voltaire 91000 EVRY dirigée par Monsieur DAUVERGNE Patrick est autorisée à exercer des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 12 août 2004

Pour le Préfet
l'adjoint au chef de bureau

signé : Dominique MICHEL

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2- 0510 du 17 Août 2004
relatif aux tarifs des repas servis aux élèves des écoles maternelles et primaires de la
commune de BALLAINVILLIERS

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article L.410-2 deuxième alinéa du code de commerce,

VU le décret n° 86-1309 du 29 décembre 1986 fixant les conditions d'application des articles L 410-1 à L.470-8 du livre IV du code de commerce,

VU le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

VU la demande de la commune de BALLAINVILLIERS,

VU le rapport du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes en date du 11 août 2004,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2004, le prix des repas servis aux élèves de la commune de BALLAINVILLIERS ne pourra pas excéder les tarifs ci-après :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF	PRIX
De 0 à 261 €	A	0,55 €
De 261 à 393 €	B	1,55 €
De 393 à 524 €	C	2,15 €
De 524 à 671 €	D	2,90 €
De 671 à 912 €	E	3,70 €
De 912 à 1200 €	F	4,42 €
Supérieur à 1200 €	G	4,45 €
Tarifs extérieurs		4.70 €

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, le Sous-Préfet de l'arrondissement de PALAISEAU, le Maire de BALLAINVIERS, le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 17 Août 2004

Signé : François AMBROGGIANI

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2 0607 du 23 août 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
par l'entreprise «GAVIER BEN SECURITE (G.B.S)»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance, de gardiennage, et de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Monsieur GAVIER Yahou en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance, de gardiennage et de transport de fond dénommée GAVIER BEN SECURITE sise 53 rue Danton 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE;

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée GAVIER BEN SECURITE sise 53 rue Danton 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE, dirigée par Monsieur GAVIER Yahou est autorisée à exercer des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 23 août 2004

Pour le Préfet
l'adjoint au chef de bureau

Signé : Dominique MICHEL

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0609 du 25 août 2004
modifiant l'arrêté n° 945229/ PREFECTURE DE L'ESSONNE/ DA 2ème Bureau
du 6 décembre 1994
portant autorisation d'activités de gardiennage, de surveillance et de transport de fonds
de l'entreprise «T.S.I.P»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieur, notamment sin titre IV

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6,

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés,

VU la circulaire n°NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés

VU l'arrêté n° 945229 de la Prefecture de l'Essonne/ DA 2ème Bureau du 6 décembre 1994 portant autorisation d'activités de gardiennage,de surveillance et de transport de fonds à l'entreprise TELE SURVEILLANCE INTERVENTIONS PROTECTION (T.S.I.P) sise 33bis route de Chartres 91400 GOMETZ-LA-VILLE, dirigée par Monsieur LECHEVALIER Patrice;

VU l'extrait K bis délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY (91) en date du 17 juin 2004, mentionnant les activités de gardiennage, surveillance et transport de fonds ;

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'article 1^{er} de l'arrêté n° 945229 de la Préfecture de l'Essonne DA 2ème bureau du 6 décembre 1994 est modifié comme suit :

L'entreprise «T.S.I.P TELE SURVEILLANCE INTERVENTIONS PROTECTION» dirigée par Monsieur LECHEVALIER Patrice sise 73 ZA de Montvoisin 91400 GOMETZ-LA-VILLE, est autorisée à exercer des activités de gardiennage, surveillance et transport de fonds, à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 25 août 2004

Pour le Préfet,
l'adjoint au che de bureau

Signé : Dominique MICHEL

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0610 du 25 août 2004
autorisant l'exercice d'activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
par l'entreprise «LD TECHNOLOGIES»

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102;

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6 ;

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés ;

VU la circulaire n° NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés;

VU la demande présentée par Mr ALBALADEJO Raphaël en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'une entreprise de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds dénommée SARL LD TECHNOLOGIES sise 10 rue du Petit Fief ZAC de la Croix Blanche 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1er- L'entreprise dénommée «SARL LD TECHNOLOGIES» sise 10 rue du Petit Fief ZAC de la Croix Blanche 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, dirigée par Monsieur ALBALADEJO Raphaël est autorisée à exercer des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 25 août 2004

Pour le Préfet
l'adjoint au chef de bureau

Signé : Dominique MICHEL

ARRETE n° 2004-PREF-DAGC/2/0611 du 25 août 2004
Portant modification de l'arrêté n° 950538 du 17 février 1995
Portant autorisation d'exercer des activités de surveillance au service interne de sécurité
de "CARREFOUR FRANCE ATHIS-MONS"

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7,

VU la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure, notamment son titre IV articles 94 à 102,

VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986, relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 à 6,

VU la circulaire n° 86-343 du 24 novembre 1986 du Ministre de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés,

VU la circulaire n°NOR/INT/04/00035 du 24 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur prise pour l'application des textes susvisés,

VU l'arrêté préfectoral n° 950538 du 17 février 1995 portant autorisation d'exercer des activités de surveillance au service interne de sécurité de « CARREFOUR FRANCE ATHIS-MONS » ;

VU la demande présentée par Monsieur DAUVERGNE Philippe, Directeur du magasin CARREFOUR FRANCE ATHIS-MONS, en vue d'obtenir la modification d'autorisation de fonctionnement d'un service interne de sécurité,

CONSIDERANT que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1er – l'arrêté n° 950538 du 17 février 1995 est modifié comme suit :

- le Service Interne de Sécurité de l'entreprise "CARREFOUR FRANCE ATHIS-MONS" sise 180 route Nationale 7 BP 310 91201 ATHIS-MONS dirigée par Monsieur FOUCAULT Franck est autorisé à exercer des activités de surveillance à compter de la date du présent arrêté,

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Essonne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à EVRY, le 25 août 2004

Pour le Préfet
l'adjoint au chef de bureau

Signé : Dominique MICHEL

**DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTERIELLES**

ARRETE n° 2004-PREF-DAI/2- 116 du 30 juillet 2004
portant modification de la délégation de signature accordée à M. Jean-Yves
SOMMIER, Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, en matière
d'ordonnancement secondaire et pour l'exercice des attributions de la Personne
Responsable des Marchés

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

VU le décret du 9 juillet 2004 portant nomination de M. Bernard FRAGNEAU, préfet, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Alimentation nommant M. Jean-Yves SOMMIER, Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, en qualité de Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Essonne, à compter du 7 janvier 2002 ;

VU l'arrêté n° 2004-PREF-DAI/2-099 du 26 juillet 2004, portant délégation de signature à M. Jean-Yves SOMMIER, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, en matière d'ordonnancement secondaire et pour l'exercice des attributions de la Personne Responsable des Marchés ;

VU la demande du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt en date du 28 juillet 2004 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste des chapitres et articles faisant l'objet de la délégation de signature donnée à M. Jean-Yves SOMMIER, Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt est complétée comme suit :

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales :

- Chapitre 39 - 01 : Programme formation recherche et développement
 - article 26 : heures supplémentaires et jurys
 - article 40 : Subventions aux établissements pour rémunérations d'heures d'enseignement prévues au contrat de plan Etat -établissement.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,

Signé : Bernard FRAGNEAU

ARRETE n° 2004 - PREF - DAI/2 - 119 du 24 août 2004
portant délégation de signature en matière administrative à M. Louis
HUBERT, directeur régional de l'environnement d'Île-de-France délégué de bassin
Seine-Normandie

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le règlement (CE) n° 338/97 du conseil du 9 décembre 1996, relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ;

VU le règlement (CE) n° 939/97 de la commission du 26 mai 1997, portant modalités d'application du règlement du Conseil du 9 décembre 1996 susvisé ;

VU le code de l'environnement, notamment l'article L. 412-1 ;

VU le code rural, notamment ses articles R. 212-1 à R. 212-7 ;

VU la loi n° 77-1423 du 27 décembre 1977, autorisant l'approbation de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992, modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 78-959 du 30 août 1978 modifié, portant publication de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;

VU le décret n° 91-1139 du 4 novembre 1991, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 94-37 du 12 janvier 1994, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement dans les régions d'outre-mer ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 97-715 du 11 juin 1997, relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

VU le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 30 juin 1998, fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338/97 du conseil européen et (CE) n° 939/97 de la commission européenne ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2004 nommant M. Louis HUBERT, directeur régional de l'environnement d'Ile de France ;

VU le décret du 9 juillet 2004 nommant M. Bernard FRAGNEAU, en qualité de préfet de l'Essonne ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à M. Louis HUBERT, directeur régional de l'environnement d'Île-de-France, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les autorisations d'importation, d'exportation ou de réexportation ainsi que les certificats d'attestation de provenance des spécimens d'espèces protégées délivrées, conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338/97 du Conseil européen et (CE) n° 939/97 de la Commission européenne.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis HUBERT, la délégation consentie à l'article 1^{er} sera exercée par Mme Florence CASTEL, directrice adjointe ou par M. François LEYRAT, chargé de mission auprès du directeur.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoint et simultané de M. Louis HUBERT, de Mme Florence CASTEL et de M. François LEYRAT, la délégation consentie à l'article 1er ci-dessus sera exercée par M. William HAYON, chef du service aménagement, sites, paysages et nature.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et le directeur régional de l'environnement d'Ile de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,

Signé : Bernard FRAGNEAU

ARRETE n° 2004.PREF.DAI/0128 du 11 août 2004
portant modification de la composition de la Commission Locale d'Information et de
Surveillance (CLIS) pour les installations de traitement de déchets implantées sur la
commune de VERT-le-GRAND

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'environnement, notamment son article L. 124-1,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour application de la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,

VU le décret n°93.1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n°97.0190 du 22 janvier 1997 modifié portant création d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) pour les installations de stockage et de traitement de déchets situées sur la commune de VERT-LE-GRAND lieux-dits : "le Cimetière aux Chevaux" et "Braseux",

VU l'arrêté préfectoral n°2003-PREF-DCL/0083 du 21 mars 2003 portant renouvellement des membres de cette Commission locale d'information et de surveillance,

VU l'arrêté préfectoral n°2003-PREF-DCL/0181 du 22 mai 2003 portant modification de la composition de la CLIS,

VU l'arrêté préfectoral n°2004-PREF-DAI/0091 du 28 juin 2004 portant modification de la composition de la CLIS,

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - COMPOSITION

La composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de VERT-le-GRAND, présidée par le-Préfet ou son représentant, est modifiée comme suit :

Collège des représentants des administrations publiques, désignés par le Préfet :

- Le Directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France,
- Le Directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France,
- Le Directeur départemental de l'équipement,
- Le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,
- Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
- Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- Le Directeur des Actions Interministérielles de la Préfecture,
- Le sous-préfet d'Evry,

Les membres désignés ci-dessus ont la faculté de se faire représenter.

Collège des représentants des collectivités territoriales, désignés par leurs assemblées délibérantes:

Région

- **M. Yves TAVERNIER**, Conseiller régional Ile-de-France
9, rue Debertrand
91410 DOURDAN

Département

- **M. Gabriel AMARD**,
Conseiller Général et Maire de Viry-Châtillon,
Hôtel du département
91012 EVRY Cedex

Communes (1 représentant par commune)

- **M. Arnaud BARROUX**, Conseiller municipal
Hôtel de ville
91070 BONDOUFLE
- **M. Robert COQUIDE**, Conseiller municipal
Hôtel de ville
91540 ECHARCON
- **M. Claude BOISRIVEAU**, Conseiller municipal
Hôtel de ville
91090 LISSES
- **M. Jean-Claude QUINTARD**, Maire
Hôtel de ville
91810 VERT-le-GRAND

Syndicat intercommunal (SIREDOM)

- **M. Daniel TREHIN**, Président
Hôtel de Ville
91423 MORANGIS Cedex

Communauté de Communes du Val-d'Essonne

- Le Président ou son représentant

Collège des représentants des associations, désignés par le Préfet :

Association Essonne Nature Environnement : (Union départementale des associations de défense de la nature de l'Essonne)

- | | |
|--|--|
| - M. Jean-François POITVIN
65 boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECY | - M. CAYSSIALS, Président
25, avenue Alfred Carteron
91370 VERRIERES LE BUISSON |
|--|--|

Association de défense de l'environnement de Mennecy et d'Ormoys (ADEMO) :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| - M. Jacques BROZ , Président | - Un représentant d'ADEMO |
|--------------------------------------|----------------------------------|

Association Vert-le-Grand environnement

- **M. Maurice LEDOUR**, Président

Association lissoise pour la défense des expropriés et la protection de l'environnement

- **M. Albert BOULET**
29 rue de Corbeil
91090 LISSES

Association Qualité de vie à Bondoufle et dans l'Essonne

- **M. Jean-Claude DOUILLARD**, Président

Association D.E.D.I.C.C.A.S

- **M. Emmanuel BROZ**

Collège des représentants des exploitants, désignés par le Préfet :

- SEMARDEL : - Société CEL
- **M. André BUSSERY** - **M. Jean-Pierre LUTHRINGER**
- Société PSE : - ADEME
- **M. Pascal HOUSSART**, Directeur Général - **M. Gérard OUZOUNIAN**
- Société SAER :
- **M. Daniel VALLET**, Directeur
- Chambre de commerce et de l'industrie de l'Essonne - Société ECO EMBALLAGE
- **M. Jean-François MISTOU** - **M. Henry DUSAUSOY**
- Association AIRPARIF
- **M. Philippe LAMELOISE**, Directeur

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Générale de la Préfecture,
Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Evry,
Sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil
des actes administratifs de la Préfecture.

LE PRÉFET,
SIGNE
FRANÇOIS AMBROGGIANI

ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 –349 DU 2 août 2004
portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin SUPER U, d'une galerie marchande et de 3 commerces annexes à DRAVEIL

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code du Commerce, notamment le livre VII, titre 2 relatif à l'équipement commercial,

VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 relatif à l'autorisation d'implantation de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial,

VU l'article L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU mon arrêté n° 03-028 du 30 janvier 2003 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'équipement commercial,

VU la demande, enregistrée le 16 juillet 2004, sous le n° 317, présentée par la S.C.I DE MARS, en qualité de futur propriétaire,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1 -La commission départementale d'équipement commercial, présidée par le préfet ou son représentant, appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin SUPER U de 2518,80 m2 de surface de vente, d'une galerie marchande comprenant 6 boutiques pour une surface de vente de 409,45 m2 et de 3 commerces annexes pour une surface de vente de 660,03 m2, situé Avenue de l'Europe (RD 31) à DRAVEIL, est composée comme suit :

- M. le Député-maire de DRAVEIL, en qualité de maire de la commune d'implantation, ou son représentant.
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine , ou son représentant,
- M. le Député-Maire d'EVRY, en qualité de maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation ou son représentant,
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne ou son représentant,
- M. le président de la chambre de métiers de l'Essonne ou son représentant,
- Mme la représentante des associations de consommateurs.

ARTICLE 2 -Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, notifié aux membres de la commission visés à l'article 1er, ainsi qu' au demandeur de l'autorisation et annexé au procès-verbal de la réunion de la commission.

POUR LE PREFET
Le Secrétaire Général

Signé François AMBROGGIANI

ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 –350 DU 2 août 2004
portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet de création d'une station service à DRAVEIL

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code du Commerce, notamment le livre VII, titre 2 relatif à l'équipement commercial,

VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 relatif à l'autorisation d'implantation de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial,

VU l'article L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU mon arrêté n° 03-028 du 30 janvier 2003 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'équipement commercial,

VU la demande, enregistrée le 16 juillet 2004, sous le n° 318, présentée par la S.C.I DE MARS,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1 -La commission départementale d'équipement commercial, présidée par le préfet ou son représentant, appelée à statuer sur le projet de création d'une station-service de 231,22 m² de surface de vente comprenant 11 positions de ravitaillement, attenante au magasin SUPER U, situé Avenue de l'Europe (RD 31) à DRAVEIL, est composée comme suit :

- M. le Député-maire de DRAVEIL, en qualité de maire de la commune d'implantation, ou son représentant.
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine , ou son représentant,
- M. le Député-Maire d'EVRY, en qualité de maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation ou son représentant,
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne ou son représentant,
- M. le président de la chambre de métiers de l'Essonne ou son représentant,
- Mme la représentante des associations de consommateurs.

ARTICLE 2 -Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, notifié aux membres de la commission visés à l'article 1er, ainsi qu' au demandeur de l'autorisation et annexé au procès-verbal de la réunion de la commission.

POUR LE PREFET
Le Secrétaire Général

Signé François AMBROGGIANI

ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 –351 DU 2 août 2004
portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin AUTOUR DE BEBE à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code du Commerce, notamment le livre VII, titre 2 relatif à l'équipement commercial,

VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 relatif à l'autorisation d'implantation de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial,

VU l'article L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU mon arrêté n° 03-028 du 30 janvier 2003 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'équipement commercial,

VU la demande, enregistrée le 20 juillet 2004, sous le n° 319, présentée par la SARL COBETRON, en qualité de futur exploitant,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1 -La commission départementale d'équipement commercial, présidée par le préfet ou son représentant, appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin spécialisé dans la vente d'articles de puériculture sous l'enseigne « AUTOUR DE BEBE », de 820 m2 de surface de vente situé 3, Rue de la Remise Neuve, Zone de la Croix-Blanche à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, est composée comme suit :

- M. le maire de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, en qualité de maire de la commune d'implantation, ou son représentant.
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge , ou son représentant,
- M. le Maire de MASSY en qualité de maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation, ou son représentant,
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, ou son représentant,
- M. le président de la chambre de métiers de l'Essonne, ou son représentant,
- Mme la représentante des associations de consommateurs.

ARTICLE 2 -Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, notifié aux

membres de la commission visés à l'article 1er, ainsi qu' au demandeur de l'autorisation et annexé au procès-verbal de la réunion de la commission.

POUR LE PREFET
Le Secrétaire Général

Signé François AMBROGGIANI

ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 –352 DU 2 Août 2004
portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin ALDI à ARPAJON

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code du Commerce, notamment le livre VII, titre 2 relatif à l'équipement commercial,

VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 relatif à l'autorisation d'implantation de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial,

VU l'article L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU mon arrêté n° 03-028 du 30 janvier 2003 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'équipement commercial,

VU la demande, enregistrée le 26 juillet 2004, sous le n° 320, présentée par la SCI LA LAURENCE, en qualité de propriétaire et de promoteur du projet

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1 -La commission départementale d'équipement commercial, présidée par le préfet ou son représentant, appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin ALDI de 833 m2 de surface de vente situé Zone d'Activités « La Butte aux Près » Route de Limours à ARPAJON, est composée comme suit :

- M. le maire d'ARPAJON, en qualité de maire de la commune d'implantation, ou son représentant.
- M. le Président de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais , ou son représentant,
- M. le Maire de MASSY en qualité de maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation, ou son représentant,
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, ou son représentant,
- M. le président de la chambre de métiers de l'Essonne, ou son représentant,
- Mme la représentante des associations de consommateurs.

ARTICLE 2 -Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, notifié aux membres de la commission visés à l'article 1er, ainsi qu' au demandeur de l'autorisation et annexé au procès-verbal de la réunion de la commission.

POUR LE PREFET
Le Secrétaire Général

Signé François AMBROGGIANI

ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 – 355 DU 3 Août 2004
Portant renouvellement des personnalités membres de la commission départementale
d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 98-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles,

VU le décret en date du 21 février 1990 relatif à l'application du titre 1^{er} de la loi n° 89-1010,

VU la circulaire du Premier Ministre en date du 21 février 1990 relative à la mise en place et au fonctionnement des commissions départementales d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles,

VU l'arrêté n° 90 0545 du 27 février 1990 portant création de la commission départementale d'examens des situations de surendettement des particuliers et des familles,

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-PREF-DCAI/3-306 du 20 Août 2003 portant renouvellement des personnalités membres de la commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles,

VU la proposition de l'Association Française des Etablissements de Crédit & des Entreprises d'Investissement (AFECEI),

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 -La liste des personnalités membres de la commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles qui figure à l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 février 1990 est modifiée à nouveau comme suit :

Titulaire :

M. Régis THEVENET, fondé de pouvoir
Banque SOFINCO - C04
91038 EVRY CEDEX

Suppléante :

Mme Evelyne MOREAU, responsable de Département
Crédit Foncier de France
4, Quai de Bercy
94224 CHARENTON CEDEX

Titulaire :

Mme Margaret RIEGERT
29, Chemin des Joncs Marins
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

Suppléante :

M. Serge GUIGNARD
5, Rue Pierre de Maupeou
91000 EVRY

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n° 2003-PREF-DCAI/3-306 du 20 Août 2003 portant renouvellement des personnalités membres de la commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles est abrogé.

ARTICLE 3-Le secrétaire général de la préfecture, le Trésorier Payeur Général de l'Essonne et le directeur Départemental de la Banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture.

POUR LE PREFET
Le Secrétaire Général

Signé François AMBROGGIANI

ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1 –356 du 3 août 2004
portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement
commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin LIDL à
MORSANG-SUR-ORGE

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code du Commerce, notamment le livre VII, titre 2 relatif à l'équipement commercial,

VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 relatif à l'autorisation d'implantation de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial,

VU l'article L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU mon arrêté n° 03-028 du 30 janvier 2003 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'équipement commercial,

VU la demande, enregistrée le 26 juillet 2004, sous le n° 321, présentée par la SNC LIDL, en qualité d'exploitant,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1 -La commission départementale d'équipement commercial, présidée par le préfet ou son représentant, appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin LIDL de 980 m2 de surface de vente situé Rue Jean-Pierre Timbaud à MORSANG-SUR-ORGE, est composée comme suit :

- Mme le Conseiller Général, maire de MORSANG-SUR-ORGE, en qualité de maire de la commune d'implantation, ou son représentant.

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge , ou son représentant,

- M. le Député-Maire d'EVRY en qualité de maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation, ou son représentant,

- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, ou son représentant,

- M. le président de la chambre de métiers de l'Essonne, ou son représentant,

- Mme la représentante des associations de consommateurs.

ARTICLE 2 -Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, notifié aux membres de la commission visés à l'article 1er, ainsi qu' au demandeur de l'autorisation et annexé au procès-verbal de la réunion de la commission.

POUR LE PREFET
Le Secrétaire Général

Signé François AMBROGGIANI

ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1/ 378 DU 12 août 2004
portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement
commercial appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin « LES
BRICONAUTES » de 995 m2 de surface de vente à SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code du Commerce, notamment le livre VII, titre 2 relatif à l'équipement commercial,

VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 relatif à l'autorisation d'implantation de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial,

VU l'article L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU mon arrêté n°03-028 du 30 janvier 2003 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'équipement commercial,

VU la demande enregistrée le 5 août 2004, sous le n° 322, présentée par la SARL BMDS BRICOLAGE, en qualité d'exploitant du futur magasin, relative au projet de création d'un magasin «LES BRICONAUTES », de 995 m2 de surface de vente, situé dans la Zone d'activités de la Pointe Ringale à SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1 -La commission départementale d'équipement commercial, présidée par le préfet ou son représentant, appelée à statuer sur le projet de création d'un magasin «LES BRICONAUTES », de 995 m2 de surface de vente, situé dans la zone d'Activités de la Pointe Ringale à SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL, est composée comme suit :

- M. le Maire de SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL, en qualité de maire de la commune d'implantation, ou son représentant,

- M. le Président de la Communauté d'agglomération Seine Essonne, ou son représentant,

- M. le Maire d'EVRY, en qualité de maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation, ou son représentant,

- M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, ou son représentant,

- M. le Président de la chambre de métiers de l'Essonne, ou son représentant,

- Mme la représentante des associations de consommateurs.

ARTICLE 2 -Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, notifié aux membres de la commission visés à l'article 1er, ainsi qu' au demandeur de l'autorisation et annexé au procès-verbal de la réunion de la commission.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Signé François AMBROGGIANI

ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1/ 394 DU 17 août 2004
portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement
commercial appelée à statuer sur le projet d'extension du magasin « CHAMPION » à
BRUNOY

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code du Commerce, notamment le livre VII, titre 2 relatif à l'équipement commercial,

VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 relatif à l'autorisation d'implantation de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial,

VU l'article L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU mon arrêté n° 03-028 du 30 janvier 2003 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'équipement commercial,

VU la demande, enregistrée le 11 août 2004 sous le n° 323, présentée par la S.C.I. Du Pont de l'Yerres, en qualité de futur propriétaire du magasin, relative au projet d'extension de 580 m² de la surface de vente du magasin « CHAMPION », en vue de porter la surface de vente de 1 800 m² à 2 380 m², situé boulevard Charles de Gaulle à BRUNOY,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1 -La commission départementale d'équipement commercial, présidée par le préfet ou son représentant, appelée à statuer sur le projet d'extension de 580 m² de la surface de vente d'un magasin « CHAMPION », en vue de porter la surface de vente de 1 800 m² à 2 380 m², situé boulevard Charles de Gaulle à BRUNOY, est composée comme suit :

- M. le Sénateur-maire de BRUNOY, en qualité de maire de la commune d'implantation, ou son représentant.

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, ou son représentant,

- M. le Député-Maire d'EVRY, en qualité de maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation, ou son représentant,

- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, ou son représentant,

- M. le président de la chambre de métiers de l'Essonne, ou son représentant,

- Mme la représentante des associations de consommateurs.

ARTICLE 2 -Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, notifié aux membres de la commission visés à l'article 1er, ainsi qu' au demandeur de l'autorisation et annexé au procès-verbal de la réunion de la commission.

POUR LE PREFET
Le Secrétaire Général

signé François AMBROGGIANI

ARRETE N° 2004-PREF-DAI/1/ 395 DU 17 août 2004
portant désignation des membres de la commission départementale d'équipement commercial appelée à statuer sur le projet d'extension de la galerie marchande du centre commercial Talma par création d'un magasin « CATENA » à BRUNOY

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code du Commerce, notamment le livre VII, titre 2 relatif à l'équipement commercial,

VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 relatif à l'autorisation d'implantation de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial,

VU l'article L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

VU mon arrêté n° 03-028 du 30 janvier 2003 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'équipement commercial,

VU la demande, enregistrée le 11 août 2004 sous le n° 324, présentée par la S.C.I. du Centre Commercial de Talma, en qualité de propriétaire du magasin, relative au projet d'extension d'une galerie marchande du centre commercial Talma par création d'un magasin de bricolage «CATENA » de 810 m2 situé boulevard Charles de Gaulle à BRUNOY,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1 -La commission départementale d'équipement commercial, présidée par le préfet ou son représentant, appelée à statuer sur le projet d'extension de la galerie marchande du centre commercial Talma par création d'un magasin « CATENA » de 810 m2, situé boulevard Charles de Gaulle à BRUNOY, est composée comme suit :

- M. le Sénateur-maire de BRUNOY, en qualité de maire de la commune d'implantation, ou son représentant.
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, ou son représentant,
- M. le Député-Maire d'EVRY, en qualité de maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation, ou son représentant,
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, ou son représentant,
- M. le président de la chambre de métiers de l'Essonne, ou son représentant,
- Mme la représentante des associations de consommateurs.

ARTICLE 2 -Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, notifié aux membres de la commission visés à l'article 1er, ainsi qu' au demandeur de l'autorisation et annexé au procès-verbal de la réunion de la commission.

POUR LE PREFET
Le Secrétaire Général

Signé François AMBROGGIANI

ARRETE 2004-DDASS-PMS-N°04.1258 du 9 août 2004
portant fixation de la tarification du C.R.P de l A.D.A.P.T Pré-orientation à Evry pour
l'exercice 2004.

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-8 et L.314-3 à L.314-7;

VU la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004

VU le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique.

VU l'arrêté du 25 février 2004 pris en application de l'article L.314.3 du code de l'action sociale et des familles fixant pour l'année 2004 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total des dépenses sociales et médico-sociales autorisées pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux publics et privés.

VU l'arrêté du 26 avril 2004 pris en application de l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles fixant pour l'année 2004 les dotations régionales de dépenses médico-sociales des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics et privés accueillant des personnes handicapées.

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 mars 1995 autorisant la création du centre réadaptation professionnelle section pré-orientation et dénommé Le Centre du Château sis 12 rue Notre Dame et géré par l'Association de la Ligue pour l'Adaptation du Diminué physique au travail ;

VU le courrier transmis le 28 novembre 2003 par lequel la personne ayant qualité pour représenter cette structure a adressé ses propositions budgétaires pour l'exercice 2004;

VU les propositions de modifications budgétaires de la DDASS transmises par courriers en date du 4 mai et 12 juillet 2004;

VU les courriers en réponse de la personne ayant qualité pour représenter la structure en date du 13 mai et 26 juillet 2004;

VU l'arrêté préfectoral n°2004-PREF- DAI/2 -081 du 26 juillet 2004 portant délégation de signature à Monsieur Gérard DELANOUE, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;

SUR décision d'autorisation budgétaire et de tarification du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

ARRETE

CODE FINESS : 910 816 032

Article 1^{er} : Pour l'exercice budgétaire 2004, les recettes et les dépenses prévisionnelles du C.R.P de l' A.D.A.P.T section Pré-orientation sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	161 389€	1 264 348€
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	901 433€	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	201 526€	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification	1 240 551€	1 260 028€
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation		
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	19 477€	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire, la tarification des prestations du C.R.P de l' A.D.A.P.T section Pré-orientation est fixée comme suit à compter du **2004** :

- **180,44€ prix de journée semi-internat**
- **225,55€ prix de journée internat**

Article 3 : Les tarifications précisées à l'article 2 sont calculées en prenant les reprises du résultat 2002 :

- **Excédent de 4 320,06€**

Article 4 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 58 à 62 rue de Mouzaïa 75 935 PARIS CEDEX 19, dans le délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auquel il sera notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 5 : En application des dispositions du III de l'article 35 du décret du 22 octobre susvisé, le ou les tarifs fixés à l'article 2 du présent arrêté seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet
P/ Le Préfet, le Directeur
P/ Le Directeur empêché
Le directeur Adjoint

Signé Michel LAISNE

**LISTE
DES SUCCURSALES, AGENCES OU BUREAUX
INSTALLÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**

ARRÊTÉE AU 30 JUIN 2004

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
ANGERVILLE	357	CHERIFI Mourade GROUPE IMMOBILIER SAINT GILLES 49, rue Nationale	FLEURY Patrick IMMO GREEN (SARL) 37, rue du Mail 91600 SAVIGNY SUR ORGE
ANGERVILLE	497	CARDONNEL Laurent CABINET CARDONNEL IMMOBILIER 18, rue Nationale	LE CARPENTIER Bernard CABINET LE CARPENTIER (SA) 33, Bld Husson 91170 VIRY CHATILLON
ARPAJON	568	PARENT Garance OBJECTIF PATRIMOINE 14, rue Dauvilliers	MAZZANTI Pierre- Arnaud SOCIÉTÉ DE TRANSACTION DE BIENS IMMOBILIERS <i>(SARL)</i> 6, route de Chartres 91470 LIMOURS
BALLANCOURT	582	VEDRINES Nicolas PATRIMOINE GESTION BALLANCOURT 44 Rue du Général de Gaulle	PAVARD Patrick IMO J B (SARL) 2, rue du Maréchal Foch 91510 LARDY
BALLANCOURT	468	GOSSELIN Chantal I V M 21bis rue du Général de Gaulle	IMMOBILIÈRE DE VILLEROY (SARL) Centre Commercial de Villeroy 91540 MENNECY

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
BAULNE	534	BIALOSTOTSKI Vincent Lee CAZALS IMMOBILIER 13, route de Corbeil	CARDONNEL Laurent CARDONNEL VAN COILLIE Nadine, Renée CABINET CARDONNEL IMMOBILIER (SARL) 104, rue Saint Jacques 91150 ETAMPES
BONDOUFLE	385	BENSIMON GUIGUI Régine GIMCO Route de Villeroy	GONNET Richard CONSEIL IMMOBILIER (SARL) 108, Place des miroirs 91000 EVRY
BRETIGNY SUR ORGE	412	DE ZANET BOURDIN Geneviève I.S.G. BRETIGNY IMMOBILIER 50, rue du Général Leclerc	RAOULT Jean-Jacques AGENCE ARPAJONNAISE CONSEILS TRANSACTIONS (SARL) 95, Grande Rue 91290 ARPAJON
BRETIGNY SUR ORGE	551	FRANOUX-RIPOLL Gilles ESPACE TRANSACTIONS 16, rue Danièle Casanova	MARGUE Rodolphe, David AGENCE DE LA PLACE (SARL) 10, Place du Marché 91490 MILLY LA FORET
BRUNOY	529	DELGADO Frédéric CAPITALES ILE DE FRANCE 11, rue de la République	COME Béatrice VIRNAN GESTION - "DJP IMMOBILIER" (SARL) 32, rue Charles de Gaulle 91440 BURES SUR YVETTE
BRUNOY	442	DUBOIS Patrice AGENCE DE LA MAIRIE 10, Place de la Mairie	MARIANI Philippe, Stéphane PHILIPPE IMMOBILIER (S.A.S.) 8, rue de l'Yvette 91160 LONGJUMEAU

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
BRUNOY	558	TOCQUEVILLE Jean-Pierre ETUDE DE LA POSTE Angle 6 place de la Mairie et 2 Grande Rue	DULAS René AGENCE DES DEUX VALLEES () 1, avenue de Stalingrad 91120 PALAISEAU
BRUNOY	552	HENNINOT Christophe ALBIN IMMO 80, av. du Général Leclerc	AGIER Thierry IMMOBILIERE ST ESTEVE (SARL) 37, rue d'Enfer 91240 ST MICHEL SUR ORGE
BRUYERES LE CHATE	331	GAUTIER Gérard CHATEL IMMOBILIER 41, avenue de la Libération	PARROT Christine IMMOBILIERE D'ILE DE FRANCE (SARL) 2, rue Notre Dame 91310 MONTLHERY
CERNY	515	MAULNY Jean-Marc, Daniel CERNY IMMOBILIER 2 Avenue du Pont de Villiers	GUILLEMOT Sylvie S.G. IMMOBILIER (SARL) 69 bis, rue Pierre Brossolette 91130 RIS ORANGIS
CHAMPCUEIL	462	FREMONT Eric IMMO CHAMPCUEIL Centre cial Rue de la Marivoise Lot 17	COLOMBAIN Gérard ABRI IMMOBILIER (SARL) 48, avenue de la Libération 91130 RIS ORANGIS
CHILLY MAZARIN	474	PLEIMELDING BOUIN Virginie KEOPS ENTREPRISES 31, avenue Pierre Brossolette	PESCHARD Patrick L'IMMOBILIER SECURITE (SARL) 3, Place du Pdt Robert Lakota 91270 VIGNEUX SUR SEINE
CHILLY MAZARIN	483	MERIEUX CHICHE Valérie CHILLY IMMOBILIER 62, rue Pierre Mendès France	BERZANE Patrick, Ali Aït CABINET GUENEAU (SARL) 2, Place Charles Stéber 91160 LONGJUMEAU

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
CORBEIL ESSONNES	524	GRANDEMANGE Christian CABINET CAVAILLER 6, avenue Carnot	PIGAULT Yannick IMMOBILIERE DU BOIS JOLI (SARL) 166, avenue Gabriel Péri 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
CORBEIL ESSONNES	409	ASNAR Louis A.P.F. RIS IMMOBILIER 1, rue Saint Spire	MALIGE Jean-Marie AGENCE DE L'AEROPORT (SARL) 113, avenue François Mitterrand 91200 ATHIS MONS
COURCOURONNES	516	GOEFFIER William COURCOURONNES CENTRE IMMOBILIER Mail de Thorigny	CHAIGNEAU CAUET Pascale, Christine CHAIGNEAU GESTION () 46, rue Jean Cocteau 91490 MILLY LA FORET
COURCOURONNES	525	CAMIZON Paul, Louis SOPREC ENTREPRISES 60/72, allée des Champs Elysées - Imm. "Les Champs"	FRADIN Pascal P. G. I. (EURL) 14, rue d'Angerville 91410 LES GRANGES LE ROI
COURCOURONNES	413	CAUCHEBRAIS Pascal A.D.C. 4, allée de l'Orme à Martin	LEMONNIER Claude DRAVEIL IMMOBILIER PROMOTION (SARL) 10, rue de Mainville 91210 DRAVEIL
CROSNE	510	DRABIK Mathieu VITE ET TROP TARD 28 rue Jean Jaurès	DRABIK Mathieu OPT'IMMO (SARL.) 46 avenue du Général de Gaulle 91330 YERRES
DRAVEIL	553	GILBERT Mathieu, Claude FONCIA LEMONNIER IMMOBILIER 5, Place de la République	BEURDELEY ARCOS Dominique AGENCE BEURDELEY (EURL) 27, grande Rue 91290 ARPAJON

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
DRAVEIL	517	HERISSON GARIN Eric KERES 218 Avenue Henri Barbusse	KERES (SARL) 128 avenue du Général de Gaulle 91210 DRAVEIL
EPINAY SUR ORGE	436	HUON Didier UFFI RIS ORANGIS/Georges DUMONT 6, rue de Corbeil	SAKSIK Florent AGENCE DU CENTRE (EURL) 16, avenue Mazarin 91380 CHILLY MAZARIN
ETAMPES	533	BIALOSTOTSKI Vincent, Lee CAZALS IMMOBILIER 113, rue Saint Jacques	ROULY Laurence SAINT GERMAIN GESTION (SARL) 127, rue Feray 91100 CORBEIL ESSONNES
ETRECHY	458	COHEN Laurent AIF / SYCOGEST 33 Grande Rue	MARTIN Madeleine CENTURY 21 - IMMOBILIERE DU CARREFOUR () 153, route de Corbeil 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
ETRECHY	580	BODIN Marc Pierre AGENCE DU ROUSSAY 15, Grande Rue	CAUCHEBRAIS Pascal AGENCE DU PARC (SARL) 1, avenue du Général Leclerc 91540 MENNECY
ETRECHY	564	BIALOSTOTSKI Vincent Lee CAZALS IMMOBILIER 6, avenue du Gal Leclerc	POUCHET DORIMINI Fabienne SILOGE (SAS) 159, route de Fleury 91170 VIRY CHATILLON

Communes	N° du récépissé	SUCCESSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
EVRY	578	ASNAR Louis ORPI 39-41 Rue Paul Claudel	GAUCHER Jean-François SOCIETE IMMOBILIERE DE LA BASILIQUE (SARL) 11/13 Route de Montlhéry 91310 LONGPONT SUR ORGE
EVRY	386	LE CORFF VINCENT Dominique GIMCO Immeuble le Mazière	BENIGNO Bernard IMPACT IMMOBILIER (SARL) 103, avenue Gabriel Péri 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
EVRY	585	LEGRAIN Jérôme AGENCE D'EVRY VILLAGE Centre Commercial Les Mousseaux	FOURNEAUX Marie-Christine VAUHALLAN IMMOBILIER (SARL) 8, route de Saclay 91430 VAUHALLAN
EVRY	535	BERTHES Franck GEMOFIS 19, Bd des Coquibus	DUBUISSON Renaud AGENCE IMMOBILIERE CROUSSE ET CIE (SARL) 100, avenue de la République 91230 MONTGERON
GIF SUR YVETTE	448	JACQUES Alain PATRIMOINE CONSEIL 25, rue A. Pécard	MAHEAS Guy AGENCE DE LA MAIRIE (SARL) 7, rue de l'Hotel de Ville 91590 LA FERTE ALAIS
GIF SUR YVETTE	520	ALLORGE Bernard AGENCE ALLORGE GIF 6, avenue du Général Leclerc	BOSSARD Patrick REAL S.I. (SARL) 9, rue Galignani 91450 SOISY SUR SEINE

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
GIF SUR YVETTE	108	CHERUY Bruno S.L.P 1, avenue Emile Thuau	COUILLET Jean-Claude REALISATIONS ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES (SARL) 1, rue de Montgeron 91800 BRUNOY
GRIGNY	549	FENZY Etienne, Luc PAYSAGE Chemin du Plessis	DIDIER Guy AGENCE GUY DIDIER () 22, Place du Marché 91490 MILLY LA FORET
JANVILLE SUR JUINE	576	PAREAU Thierry ESSONNE IMMOBILIER 1, rue Alexandre Thoron	LEBRUN Fabrice CABINET BRICE IMMOBILIER (SARL) 58 avenue François Mitterrand 91200 ATHIS MONS
LA FERTE ALAIS	538	TEMPLIER Gilles, Denis ATOOUT COM 21, rue Augustin Bellard	ALLORGE Bernard AGENCE ALLORGE (S.A.) 2, rue de Chartres 91400 ORSAY
LA VILLE DU BOIS	546	SALESSE Allain AGENCE DES TEMPLIERS 19 rue du Grand Noyer	IMMOBILIERE DES TEMPLIERS (SARL) Rue du Bois Clair 91620 NOZAY
LE COUDRAY MONTCEAUX	583	VEDRINES Nicolas PATRIMOINE GESTION COUDRAY Centre Commercial Les Terrasses	HUSSENAY Marie-Claude M.B.C.I. (SARL) 41, rue Jean Cocteau 91490 MILLY LA FORET
LES ULIS	522	ALLORGE Bernard AGENCE ALLORGE LES ULIS Centre Commercial de Champs Lasniers	HENNINOT GOMEZ Maria Isabelle YERRES IMMO (SARL) 2, rue Pierre de Coubertin 91330 YERRES

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
LES ULIS	526	CAMIZON Paul Louis SOPREC ENTREPRISES 15 avenue du Hoggar Imm "Le Vancouver"	CAMIZON Paul Louis 29 rue de Lisbonne 75008 PARIS
LIMOURS	544	COUSSAU COFFARO Madeleine LIMOURS IMMOBILIER 9, rue du Couvent	CALME CHEYROUD Monique MONALIMMO () 3, rue de la Pêcherie 91100 CORBEIL ESSONNES
LISSES	486	LEGRAIN Jérôme AGENCE DE LISSES 12, rue Thibaud de Champagne	GLORON Gilbert CABINET DES CLOZEAUX (SARL) 3, Avenue Charles de Gaulle 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
LONGJUMEAU	388	BARTHELAT Michel LAMY LONGJUMEAU Centre Commercial Les Arcades	GALLIOT Jean-François IMMO SAINT MICHEL (SARL) 35, rue de Montlhéry 91240 ST MICHEL SUR ORGE
LONGJUMEAU	449	BRASSAS Michel Century 21 - AGENCE STOP 91 rue François Mitterrand	VICAIRE Guillaume, Marie IMMOBILIERE CARREFOUR (SAS) 1 rue Jean Mermoz ZAE Saint Guenault 91002 EVRY
LONGJUMEAU	536	NICAISE Alexandra AGENCE IMMOBILIERE DES MILITAIRES 3 boulevard de Bretagne	AGENCE IMMOBILIERE DES MILITAIRES (SARL) 21 rue de la Gare 91160 CHAMPLAN
MARCOUSSIS	322	SALESSE Allain AGENCE DES TEMPLIERS 8, rue Alfred Dubois	PIRES Ricardo CABINET ESSONNE IMMOBILIER (SARL) 14, avenue de la Libération 91150 ETAMPES

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
MASSY	579	MAUCOTEL MERCECA Danièle AGENCE IMMOBILIERE GAMBETTA 9 Rue Gambetta	CASONATO Guy GROUPE CESAL (SARL) 3, Square André Gide 91250 ST GERMAIN LES CORBEIL
MASSY	586	PELEGE Michel GESTION ET TRANSACTIONS DE France G.T.F. 75 Rue Gabriel Péri	POIRIER Didier IMMOBILIERE DE LONGPONT (SARL) Centre Commercial des Echassons 91310 LONGPONT SUR ORGE
MEREVILLE	575	DOS SANTOS MARQUES Victor ESSONNE IMMOBILIER 13, Boulevard de Gaulle	BRASSAS Michel IMMOBILIER STOP (SA) 15, rue de Paris 91120 PALAISEAU
MILLY LA FORET	577	JUBIER Sébastien PERSPECTIV'IMMO 43, Place du Marché	CHAPELET TAVANI Lyliane L.T.C. IMMOBILIER (SARL) 75, avenue Gabriel Péri 91420 MORANGIS
MILLY LA FORET	464	LECHARDOY Christophe ADM IMMOBILIER 15 Grand Rue	MINGUEZ Fabien A.F.M. (SARL) 100, route de Corbeil 91360 VILLEMOISSON SUR ORGE
MILLY LA FORET	541	HUSSENAY Grégory, Alain VAL IMMOBILIER 41, rue Jean Cocteau	ANDREANI Jean Laurent AGENCE LA RESIDENCE (SARL) 15, place du Général Leclerc 91430 VAUHALLAN
MONTGERON	142	BOUCHERIE Michel WURTZ LOCATIONS 95, avenue de la République	GONTHIER Hervé FONBAIL (SARL) 170 avenue François Mitterrand 91200 ATHIS MONS

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
MONTLHERY	548	FURGEROT DESGOILLONS Anne-Francine, Jeanne AGENCE DE LA TOUR 1, rue de la Chapelle	DELANOE Daniel AVENIR IMMOBILIER (SARL) 103, avenue Gabriel Péri 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
MONTLHERY	545	CAUDRON Robert AGENCE FONCIERE DE LINAS 1, rue Bordet	VANVYNCKT René AGENCE VANVYNCKT (SARL) 58, avenue de la République 91230 MONTGERON
MONTLHERY	365	VANBIESBROECK Michel VANBIES 115, route Nationale 20	HUGONET Patrick CABINET HUGONET () 2, rue Ancienne Poste 91650 BREUILLET
MONTLHERY	584	MANGANNE Isabelle GFH IMMOBILIER 16 Rue du Maillé	FAMECHON Danielle IMMOBILIERE DE VANDEUL (SARL) 4, avenue de la Libération 91450 SOISY SUR SEINE
MORSANG SUR ORGE	308	MULLER Joëlle LOGERIM 28, av. de Savigny	THIEBLE Olivier THIEBLE IMMOBILIER (SARL) 35, Avenue François Mitterand 91200 ATHIS MONS
OLLAINVILLE	573	EYMERIC Guillaume ERIC MEY DEVELOPPEMENT 4, rue du Coteau	ROBIN Jean-Michel SA.GE.MI (SARL) 65-67 rue de Concy 91330 YERRES
ORSAY	523	ALLORGE Bernard AGENCE ALLORGE LE GUICHET 43, rue Charles de Gaulle	LADEGAILLERIE CHAUMARTIN Marie- Louise AGEVAL (SARL) 42 bis, avenue du Général Leclerc 91330 YERRES

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
ORSAY	389	DADRIER Jean-Baptiste DADRIER IMMOBILIER ORSAY 9, rue Archangé	FOUCHER Pierre IMMOBILIERE DES DAUPHINS (SA) 10, Place du Marché 91310 MONTLHERY
PALAISEAU	521	ALLORGE Bernard AGENCE ALLORGE PALAISEAU 100, rue de Paris	LE CARLUER Michel ARNAUD IMMOBILIER (SARL) 40, Bld Aristide Briand 91600 SAVIGNY SUR ORGE
PALAISEAU	390	DADRIER Jean-Baptiste DADRIER IMMOBILIER PALAISEAU 130, rue de Paris	ROUYER Michel ETUDE LOGISMO (SARL) 4, Grande Rue 91800 BRUNOY
PUSSAY	489	CARDONNEL Laurent CABINET CARDONNEL IMMOBILIER 4, rue de l'Orme	DUBUISSON Emilie CABINET RENAUD DUBUISSON (SA) 100, avenue de la République 91230 MONTGERON
QUINCY SOUS SENAR	532	ETEVE CHANQUOY Sophie GILL IMMOBILIER - Agence de Quincy Angle 30, route de Brunoy et 44 rue de Jarcy	LANSON Jean-Claude GEXIO (SCP .d' HLM) 2 allée Eugène Mouchot 91130 RIS ORANGIS
RIS ORANGIS	567	OUZZAHI Alain IMMO 7 11, avenue de la Libération	LAPART Thierry AGENCE DU GOLF DE VIRY (S.A.) 43, rue Francoeur 91170 VIRY CHATILLON
RIS ORANGIS	562	LEGRAIN Jérôme AGENCE DE RIS 33, avenue de la Libération	BOULANGE Jean-Claude ACCORD IMMOBILIER (SARL) 9, rue Charles Rossignol 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
SACLAS	572	CARDONNEL LAURENT CABINET CARDONNEL IMMOBILIER 15, rue Joliot Curie	GOSSELIN KIPFER Chantal IMMOBILIERE DE VILLEROY MENNECY (SARL) Centre Commercial de Villeroy 91540 MENNECY
SAINT MICHEL SUR ORGE	455	BARROUX Arnaud POINT VERT SARL 55, rue de Montlhery	KUCZMA Lionel ASTON IMMOBILIER () 124, Boulevard Aristide Briand 91600 SAVIGNY SUR ORGE
SAINT MICHEL SUR ORGE	571	GALLIOT Jean-François L'IMMOBILIERE DU MOULIN DE L'ESSONNE 35, rue de Montlhery	COFFARO Alain LES MOLIERES IMMOBILIER ORSAY (SARL) 43, Bld Dubreuil 91400 ORSAY
SAVIGNY SUR ORGE	349	TRISTAN Michel LOGEVIM 54, Bld Aristide Briand	GOUGEROT Gérard, Charles DANTON IMMOBILIER (SARL) 20, rue de Draveil 91260 JUVISY SUR ORGE
SAVIGNY SUR ORGE	569	BEDEAU MAZIERE Catherine A.P.C. GUY HOQUET 40, rue du Général Leclerc	MORBOIS Stéphane CABINET RURAL IMMOBILIER (S.A.) 49 route d'Orléans 91310 MONTLHERY
SOISY SUR SEINE	581	TRISTAN Michel L'ADRESSE LOGESOISY 6 Rue de l'Eglise	BERNARD Claude L'IMMOBILIERE ORSAY (SARL) 3-5 rue du Docteur Lauriat 91400 ORSAY
ST GERMAIN LES CORBEIL	563	BLET Pascal APF Centre Commercial "La Croix Verte"	CHAMPEL Nathalie MILLY IMMOBILIER (SARL) 63, rue Langlois 91490 MILLY LA FORET

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
ST GERMAIN LES CORBEIL	359	GAUTIER Didier PARTENAIRE IMMOBILIER Centre Commercial La Croix Verte	BEDEAU Alain IMMOBILIERE DU SUD PARISIEN (SARL) 30, rue Monttessuy 91260 JUVISY SUR ORGE
ST GERMAIN LES CORBEIL	282	VALLEE Serge L'AGENCE DE ST GERMAIN 19, avenue St Exupéry	LAMOTHE Isabelle IMMOBILIERE DE LA GARE () 3, rue Alfred Leblanc 91220 BRETIGNY SUR ORGE
ST GERMAIN LES CORBEIL	291	LANGLE Patrick CENTURY 21 LESUEUR ET HORLIN Centre Commercial LA CROIX VERTE	FROGER Dominique, Daniel DOURDAN IMMOBILIER (SARL) 8, rue Demetz 91410 DOURDAN
ST GERMAIN LES CORBEIL	498	VALLEE Serge AGENCE DU CENTRE Place de l'Europe Centre Commercial de la Croix Verte	LE GROM DE MARET Thierry AGENCE BEAUSEJOUR () 81, route de Corbeil 91390 MORSANG SUR ORGE
ST MICHEL SUR ORGE	531	PEAUMIER Frédéric, Pierre, Robert LAFORET IMMOBILIER 46, rue de Montlhéry	MAUCOTEL MERCIECA Danièle GEST'IMM (SARL) 39, rue Louis Scoccard 91400 ORSAY
ST MICHEL SUR ORGE	528	MARIES AUZOU-JOBBIN Véronique AGENCE DE LA POSTE 6, rue Gambetta	BARROUX Arnaud L'IMMOBILIERE DU MOULIN DE L'ESSONNE (SARL) 212 route de Corbeil 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
ST MICHEL SUR ORGE	505	ROBILLARD Yves SOTRAGIM 34, rue Berlioz	BIALOSTOTSKI Vincent Lee CAZALS LOCATION (SARL) 61, grande rue 91850 BOURAY SUR JUINE

Communes	N° du récépissé	SUCCURSALE - responsable - enseigne - adresse	AGENCE PRINCIPALE - responsable - enseigne - adresse
STE GENEVIEVE DES BOIS	438	CALENDER LAGRAVE-RISSE Delphine AGENCE DE LA GARE 1 avenue Georges Pitard	BARROUX Arnaud POINT VERT (SARL) 45 ter, avenue du Général de Gaulle 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE
VERRIERES LE BUISSON	453	GARCON Didier AGENCE IMMOBILIERE Philippe RENARD 54, rue d'Estienne d'Orves	LE ROUX Vincent, Gwénaél VINCENT IMMOBILIER (SARL) 19, rue de Paris 91400 ORSAY
VERT LE GRAND	495	MARIN Laurent, Gilles PATRIMOINE GESTION 3, place de la Mairie	ZERBIB Jean-Jacques ETUDE RONSARD (SARL) 72, rue du 8 mai 1945 91300 MASSY
VERT LE GRAND	547	BARROUX Arnaud POINT VERT 5B rue de la Croix Boissée	BARROUX Arnaud POINT VERT (SARL) 45 ter avenue du Général de Gaulle 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE
YERRES	484	HARLAUT Stéphane L'IMMOBILYERRES 46, rue Charles de Gaulle	GALIPOT Gérard AGENCE IMMOBILIERE DES PORTES DE PARIS - A.I.P.P. (SARL) 4, rue de la Fontaine - BP 75 91540 MENNECY
YERRES	527	DUBOIS Patrice AGENCE DE LA MAIRIE ORPI 67, rue Charles de Gaulle	CAHNE SAINT Monique, Charlyne, Jacqueline ACM GESTION (SARL) 15, Place du Marché Neuf 91190 GIF SUR YVETTE

LISTE
DES TITULAIRES DE CARTES PROFESSIONNELLES
« TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE »
et « GESTION IMMOBILIERE »

ARRETEE AU 30 JUIN 2004

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
ANGERVILLE	709-017	-	ANGERVILLE IMMOBILIER G. VAN TIEGHEM	BLOT Patrick 6, place Tessier
ARPAJON	-	222-457	ILE DE FRANCE IMMOBILIER I.D.F. IMMO SARL	FOURNIER Pascal 28, Grande Rue
ARPAJON	-	327-021	IMMOFA GERANCE SARL	GALOUCHEK Isabelle 2, avenue Aristide Briand
ARPAJON	1022-021	-	CAP 91 SARL	VIEL Noella Denise Angela 120 Grande Rue
ARPAJON	1024-021	-	TRANS'ACTIVITES SARL	HAMON Bruno 2 Avenue Aristide Briand
ARPAJON	450-021	-	AGENCE IMMOBILIERE DE L'AVENIR SARL	STELLITTANO Rolande Antoinette 13, place du Marché
ARPAJON	609-021	-	A. AGENCE SOMBIM ARPAJON SARL	MAGRI Jean-Claude 32 Grande Rue
ARPAJON	625-021	253-021	AGENCE ARPAJONNAISE CONSEILS TRANSACTIONS SARL	RAOULT Jean-Jacques 95, Grande Rue
ARPAJON	744-021	287-021	AGENCE BEURDELEY EURL	BEURDELEY Dominique 27, grande Rue
ARPAJON	753-021	296-021	ARPAJON IMMOBILIER SARL	LEVALLET Joël Place de l'Hotel de Ville - BP 20
ARPAJON	864-021	-	WELCOME IMMOBILIER SARL	MOISY Gilles 2, avenue Aristide Briand

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
ARPAJON	876-021	-	AGENCE DU MARCHÉ SARL	PECHERY Florence 21 Place du Marché
ARPAJON	922-021	-	ARC EN CIEL HABITAT EURL	GOMES Antonio Pedro 6, Bd Jean Jaurès
ARPAJON	925-021	-	A.N.A.M. SARL	DUREAU Frédéric Georges Guy 97, Grande Rue
ATHIS MONS	370-326	-	FONBAIL SARL	GONTHIER Hervé 170 avenue François Mitterrand
ATHIS MONS	382-326	284-326	ALBRECHTS IMMOBILIER SARL	ALBRECHTS Stéphane 62, avenue du 18 avril
ATHIS MONS	668-027	-	FRENCH IMMOBILIER 91 SARL	BRION Frédéric 54, avenue François Mitterrand
ATHIS MONS	837-027	-	CABINET BRICE IMMOBILIER SARL	LEBRUN Fabrice 58 avenue François Mitterrand
ATHIS MONS	904-027	-	CABINET GENEVOIS SARL	GRANDEMANGE Christina 136, Avenue François Mitterrand
ATHIS MONS	911-027	-	TRADECO SARL	NAKACHE Mayer Abraham 28, avenue François Mitterrand
ATHIS-MONS	1007-687	-	AGENCE MOREAU ET ASSOCIES SARL	MOREAU Olivier 113, avenue François Mitterrand
ATHIS-MONS	827-027	-	AGENCE PYRAMIDE TRANSACTIONS SARL	LEGENDRE Philippe 76 avenue François Mitterrand
BALLAINVILLIERS	346-359	-	TERRELITES SARL	GAUTIER Gérard Maurice 2 chemin du Plessis Saint Père
BALLANCOURT	921-045	-	PATRIMOINE GESTION BALLANCOURT SARL	VEDRINES Nicolas 29, rue du Martroy
BALLANCOURT SUR ESSONNE	654-045	-	AGENCE DE BALLANCOURT SARL	SELIN Gérard 31, rue du Général de Gaulle
BALLANCOURT SUR ESSONNE	718-045	-	POINT VERT SARL	BARROUX Arnaud 45 ter, avenue du Général de Gaulle

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
BAULNE	933-386	-	CABINET CTS IMMOBILIER	THEVENET Stéphanie Nicole 58bis, route de Corbeil - Rés. du Gué
BIEVRES	978-064	-	SP NEGOCE SARL	POILVERT Stéphane Joseph 21, rue du Petit Bièvres
BIEVRES	979-064	-	LA VERTE VALLEE SARL	BLANC Olivier Xavier 14, avenue de la Gare
BIEVRES	1034-064	-	BIEVRES IMMOBILIER SARL	GUYENNE Claude 4, rue de l'Eglise
BOISSY SOUS ST YON	795-085	-	A.S.F. IMMOBILIER SARL	GALLIOU Roland 4, rue de Châtres
BONDOUFLE	842-086	-	TRANSACPLUS SARL	LEGRAIN Jérôme BOSSARD Patrick 2, rue de Villeroy
BONDOUFLE	964-086	-	INVESTIMMO CONSEIL SARL	BOSSARD Patrick LEGRAIN Jérôme 2, rue de Villeroy
BOURAY SUR JUINE	-	185-095	CAZALS LOCATION SARL	BIALOSTOTSKI Vincent Lee 61, grande rue
BOURAY SUR JUINE	245-095	-	SOCIETE D'EXPLOITATION CAZALS IMMOBILIER SARL	BIALOSTOTSKI Vincent Lee 59, Grande Rue
BOUSSY SAINT ANTOINE	929-097	-	BOUSSY IMMOBILIER SARL	GARAY Marie-Christine Centre Commercial La Ferme
BOUTIGNY SUR ESSONNE	088-232	-	AGENCE DU PARC SARL	SEMETE Francesca 6, place Charles de Gaulle
BOUTIGNY SUR ESSONNE	1023-099	-	BATI-CONTRÔL EXPERTISES SARL	DELANOE Daniel André 2 Bd Jules David
BOUTIGNY SUR ESSONNE	884-099	-	E.G.S. FRANCE "SUD IMMO" SARL	DELANOE Daniel 2, rue des Cordeliers
BRETIGNY SUR ORGE	531-103	201-103	CAPITOLE IMMOBILIER SARL	BEASSE Emile Henri Fernand 5, Bd de la République - B.P.21
BRETIGNY SUR ORGE	594-103	-	BRETIMMO SARL	VAUZELLE Jean- Pierre 21, rue du Général Leclerc

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
BRETIGNY SUR ORGE	822-103	321-103	IMMOBILIERE DE LA GARE SARL	LAMOTHE Isabelle 3 rue Alfred Leblanc
BRETIGNY SUR ORGE	845-103	325-103	IMMO SUD SARL	PEAUMIER Frédéric Pierre Robert 10, rue de la Paix
BREUILLET	588-105	-	IMMOBILIERE DES TROIS VALLEES SARL	BETSCOUN Sandrine Centre commercial Port Sud
BREUILLET	659-105	-	CABINET HUGONET	HUGONET Patrick 2, rue Ancienne Poste
BREUILLET	817-105	-	ESPACE TRANSACTIONS SARL	FRANOUX-RIPOLL Gilles 18, route d'Arpajon
BRIIS SOUS FORGES	1026-111	-	DEFISCALISATION CONSEILS S.A.R.L.	BERTHELOT Jean- Marie 11, ImpasseVerdureau
BRUNOY	029-114	-	AGENCE CENTRALE BESSE SARL	BESSE Patrice Place de la Gare
BRUNOY	209-114	-	REALISATIONS ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES SARL	COUILLET Jean- Claude 1, rue de Montgeron
BRUNOY	647-114	257-114	SPACE IMMO "Atlas Immobilier" SARL	ZALOSKI Josiane 4, rue du Pont Perronet
BRUNOY	802-114	312-114	GUEROI PROPRIETES "Agence A. Ougier" SARL	CHAUMARTIN Marie- Louise 21, rue de la Gare
BRUNOY	885-114	366-114	MILLESIMM ' 2001 SARL	ROGER Florence Edmonde Claudine 7ter, rue Talma
BRUNOY	903-114	343-114	ACTIMMO CONSEIL SARL	LOCQUET Patrice Henri 144, avenue du Général Leclerc
BRUNOY	916-114	346-114	AGENCE LANGLOIS SARL	EMORINE Frédéric Paul JEUFRAUX Catherine 3, place de la Pyramide
BRUNOY	732-114	-	ETUDE LOGISMO SARL	ROUYER Michel 4, Grande Rue
BRUNOY	944-114	-	PRIVILEGE IMMOBILIER SARL	DAUBA Christine Mireille 5, Place de la Mairie
BRUYERES LE CHATEL	528-115	-	BRUYERES IMMOBILIER SARL	GUIMIOT Jean-Claude 59 rue de la Libération
BURES SUR YVETTE	393-122	159-122	BURES IMMOBILIER SARL	LEMENEZ DE KERDELLEAU Pierre 8, place de la Poste

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
BURES SUR YVETTE	812-122	280-272	VIRNAN GESTION - "DJP IMMOBILIER" SARL	COME Béatrice 32, rue Charles de Gaulle
CERNY	917-129	-	CERNY IMMOBILIER SARL	MAULNY Jean-Marc Daniel 4, avenue du Pont de Villiers
CHAMARANDE	890-132	-	CABINET MAURIN FINANCES SARL	MAURIN Richard 2, rue des Frères Bolifraud
CHAMPLAN	1011-136	-	SOCIETE IMMO PARTENAIRE SARL	SEQUEIRA Domingos 14, rue du Trou Mahet
CHAMPLAN	775-136	-	AXUEL SARL	CHARTIER Jean- Jacques Daniel 20, rue de Paris
CHAMPLAN	958-136	-	AGENCE IMMOBILIERE DES MILITAIRES SARL	NICAISE Alexandra 21, rue de la Gare
CHEPTAINVILLE	583-376	-	IMMOBILIERE MALGRANGE SARL	NOEL Jeanine 13, route d'Arpajon
CHILLY MAZARIN	666-161	-	SERVIMMO + SARL	PECOUT Dominique 36-38 Avenue Pierre Brossolette
CHILLY MAZARIN	714-161	-	AGENCE DU CENTRE EURL	SAKSIK Florent 16, avenue Mazarin
CHILLY MAZARIN	723-161	-	AGENCE ACTIMO	BIZOT Jean-Pierre 48, avenue Pierre Brossolette
CHILLY MAZARIN	847-161	329-161	AIGOS SARL	CLAVEL Denis Louis 3, avenue de la République
CHILLY MAZARIN	881-161	339-161	AGENCE CHILLY IMMOBILIER SARL	MERIEUX Valérie 3, avenue Mazarin
CHILLY MAZARIN	928-161	350-161	ACTIMO GESTION SARL	VERY Ronan Régis Roland 48, avenue Pierre Brossolette
CHILLY- MAZARIN	1008-161	-	CABINET C.I.M.E. IMMOBILIER SARL	LOPEZ Isabelle 58, route de Gragny
CHILLY- MAZARIN	1025-161	-	L'IMMOBILIER DU MARCHE SARL	SERIZOT Philippe Jean 31 avenue Pierre Brossolette
CORBEIL ESSONNES	1031-174	-	TEYSSIERAS IMMO SARL	TEYSSIERAS Alain Pierre 55 Rue Saint Spire
CORBEIL ESSONNES	128-174	-	AGENCE LAURENT	LAURENT Bernard 18, rue de Paris

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
CORBEIL ESSONNES	223-573	283-174	PATRIMOINE GESTION S.A.	MARIN Laurent 1, rue Feray
CORBEIL ESSONNES	316-521	137-521	IMMOBILIERE DU PARC SARL	MASSON Françoise 18, place du Comte Haymon
CORBEIL ESSONNES	332-174	155-174	CENTURY 21 LESUEUR ET HORLIN SARL	LANGLE Patrick 2, quai Bourgoin
CORBEIL ESSONNES	491-174	-	SERGE VALLEE IMMOBILIER SAS	VALLEE Serge 8, place du Comte Haymon
CORBEIL ESSONNES	-	234-174	AGENCE GOYER FRERES SARL	GOYER Claude Joseph 64, rue Feray
CORBEIL ESSONNES	648-174	252-174	AGENCE IMMOBILIERE DU PLESSIS SARL	ADAM Jean-Michel 41, boulevard John Kennedy
CORBEIL ESSONNES	774-174	305-174	FONCIA VAL D'ESSONNE SAS	CAMBON Alain Henri 27, rue de Paris
CORBEIL ESSONNES	865-174	-	IMMOBILIERE PIERRE JEAN ADRIEN 2 - PJA IMMO 2 SARL	FLAMENT Lionel 29 Rue Widmer
CORBEIL ESSONNES	899-174	-	IMMO 7 SARL	OUZZAHI Alain 41, rue de Paris
CORBEIL ESSONNES	906-174	-	S C A M IMMOBILIER SARL	MOUIMEN Samira 32, rue de Paris
CORBEIL- ESSONNES	555-174	-	A.D.V. "L'IMMOBILIERE ART DE VIVRE" SARL	COQUILLAT Jean-Paul Centre Commercial Art de Vivre
CORBEIL- ESSONNES	1018-174	373-174	A 91 IMMOBILIER SARL	ROULY Laurence 130, rue de Gournay
COURCOURONNES	464-182	187-182	LOGEVRY SARL	MULLER Joëlle 50, allée des Champs Elysées
COURCOURONNES	-	215-182	CLD IMMOBILIER SARL	DUMONTE Jacques 7, avenue de l'Orme à Martin
DOURDAN	072-200	107-200	DOURDAN IMMOBILIER SARL	FROGER Dominique Daniel 8, rue Demetz
DOURDAN	205-200	092-200	AGENCE DAMEZ SARL	MOREAU Pierre 15, rue Debertrand
DOURDAN	765-200	-	AGENCE DE LA GARE SARL	POLO Séverine 4 bis, rue de Sarcey

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
DOURDAN	816-200	334-200	AGENCE IMMOBILIERE MAISONS EN HUREPOIX ET DANS LA PLAINE - "A.I.M.H.P." SARL	AVENEL François 19, rue de Chartres
DRAVEIL	325-161	-	IMMO-DRAVEIL SARL	DUFOUR Sylvie 210, avenue Henri Barbusse
DRAVEIL	565-326	-	KERES SARL	HERISSON GARIN Eric 128, avenue du Général de Gaulle
DRAVEIL	681-201	-	IMMOBILIERE DU PORT AUX CERISES SARL	GODET LA LOI Jean- Pierre 274, Bld Henri Barbusse
DRAVEIL	690-201	273-201	OPTIMMO SARL	BALMER Catherine 232, boulevard Henri Barbusse
DRAVEIL	965-201	-	RC IMMO SERVICE SARL	MANSION Jean Henri Marie 202, Bd Henri Barbusse
EGLY	1005-207	-	ASF EGLY SARL	GALLIOU Natacha 12, rue Molière
EGLY	595-207	-	CARDIFF 91 SARL	SALZANO Joseph 6, rue Molière - ZAC St Pierre
EGLY	900-207	-	CABINET FAURE	FAURE Dany 1, bis rue Arago
EPINAY SOUS SENART	518-215	-	L'IMMOBILIERE DE SENART SARL	LEBOUGAULT René Edgard 1 A, avenue Charles Gounod
EPINAY SUR ORGE	374-330	-	I.M.O SARL	BOURDUT Alain 146, Grande Rue
EPINAY SUR ORGE	624-216	-	SOCIETE PREVOST SNC	MOULIN Vincent 7, rue Pasteur
EPINAY SUR ORGE	711-216	-	J.Y.A. SARL	AUBAUD Jean-Yves 2 et 4 rue Grand Vaux
EPINAY SUR ORGE	879-589	-	VIP IMMOBILIER SARL	AUBAUD Robert 6, rue des Monseaux
ETAMPES	125-223	-	CABINET BIGOT SARL	BIGOT Christian 92, rue de la République
ETAMPES	347-223	150-223	CABINET DEGRELLE	DEGRELLE Didier 23, rue Saint Antoine – B.P. 36

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
ETAMPES	353-223	-	GROUPE IMMOBILIER SAINT GILLES S.A.	CHERIFI Mourade 2, avenue de la Libération
ETAMPES	499-223	-	CABINET ESSONNE IMMOBILIER SARL	PIRES Ricardo 14, avenue de la Libération
ETAMPES	610-223	-	RCI CONSEILS SARL	RAMOUSSIN Philippe 1, rue Neuve Saint Gilles
ETAMPES	678-593	-	SELF IMMOBILIER	FREYNET Jean-Michel Allée de Coquerive
ETAMPES	696-223	250-223	SY CO GEST SARL	COHEN Laurent 44-46, rue de la République
ETAMPES	836-223	324-223	CABINET MERY- SANSON SA	MERY-SANSON Pierre 72 rue Louis Moreau - BP n 38
ETAMPES	872-223	292-223	CABINET CARDONNEL IMMOBILIER SARL	CARDONNEL Laurent CARDONNEL Nadine Renée 104, rue Saint Jacques
ETAMPES	878-223	-	ACCES IMMOBILIER SARL	LECHARDOY Christophe 1, avenue de Paris
ETAMPES	963-223	-	AFK PERFORMANCE IMMOBILIER SARL	DEGEZ Karine Elisabeth 47, avenue de la République
ETAMPES	993-223	-	AGIL ETAMPES SARL	KRIEGER Béatrice 13, avenue de la Libération
ETIOLLES	866-228	-	DEMEURES D'ETIOLLES ET D'AILLEURS SARL	BARRAUD Laurence Centre Commercial les Bois du Cerf
ETRECHY	1019-226	-	GS PARTNERS Nom Propre	SAVIGNAC Guy 70, Grande Rue
ETRECHY	446-226	-	IMMOBILIERE DES VALLEES SARL	PEPIN Claude 64, Grande Rue
ETRECHY	826-226	-	ACTUA CONSEILS SARL	GRAZON Gilles Bernard Auguste 45 Grande Rue
ETRECHY	969-226	-	AGENCE DU ROUSSAY SARL	BODIN Marc Pierre Rue Jean Moulin – Ctre Cial LE ROUSSAY
EVRY	-	223- 600	CABINET MOREAU S.A.	MOREAU Jean-Pierre 16, rue Charles Fourier
EVRY	-	333- 228	TOURISME ESSONNE ILE DE FRANCE Association loi 1901	COCHARD Eric Michel François 19, rue des Mazières

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
EVRY	-	335-228	RELAIS DES GITES DE FRANCE DE L'ESSONNE Association Loi 1901	PEREIRA Sandra Isabelle 19, rue des Mazières
EVRY	-	364-228	FL IMMOBILIER SARL	DORR Fabienne 21, rue des Mazières
EVRY	192-228	172-228	AGEVRY SARL	CAUSSE Jean-Pierre 1, place du Rouillon
EVRY	557-340	-	FORUM DEVELOPPEMENT SAS	AUDEBOURG Jean- Pierre 1 rue Jean Mermoz ZAE Saint Guénault
EVRY	638-182	248-182	G.S.A. IMMOBILIER S.A.	GRIMAUD Jean- François 317, square des Champs Elysées
EVRY	655-228	281-228	AGENCE IMMOBILIERE DE LA CATHEDRALE SARL	DU TEMPLE Isabelle 15, cours Monseigneur Roméro
EVRY	758-228	-	PAYSAGE SARL	FENZY Etienne 48 Bd des Coquibus
EVRY	849-037	-	CHARBONNIER ACTIVITES SARL	CHARBONNIER COLLIGNON Pierre Roger Fernand 48, Bd des Coquibus - Forum Est
EVRY	923-228	-	AURUS IMMOBILIER CONSULTANTS SARL	CAUSSE Jean-Pierre André 38, Cours Blaise Pascal - Immeuble le Port Royal
EVRY	938-228	352-228	FONTENOY IMMOBILIER EVRY SARL	FONTENOY Marc Raymond 1, rue Montespan
EVRY CEDEX	-	358-228	"SOFIDY" S.A.	FLAMARION Christian 303, square des Champs Elysées
EVRY CEDEX	607-182	-	SPACIMO SARL	GUERIN Patricia 8-10 rue du bois Sauvage
EVRY CEDEX LISSES	947-340	-	SEVEN SAS	TROLLE Michel Jean PICHON Marc Jean Louis 3, rue des Cevennes – Petite Montagne Sud - CE1701

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
FONTENAY LE VICOMTE	1035-244	-	IMMOBILIERE DU CHÂTEAU SARL	COSSIGNY Jean- Fabrice 3, rue de Salle
FONTENAY LE VICOMTE	910-244	-	EURO IMMO PATRIMOINE	FAUST Christian Marc Claude 13, impasse du Verger
FORGES LES BAINS	385-249	-	AGENCE IMMOBILIERE DE FORGES SARL	GAGNAT Marie- Christine 5, rue du Docteur Babin
GIF SUR YVETTE	-	276-272	ACM GESTION SARL	CAHNE SAINT Monique Charlyne Jacqueline 15, Place du Marché Neuf
GIF SUR YVETTE	752-272	-	ABITAGIF SARL	OGEZ THERRY Christiane 21, rue Amodru
GIF SUR YVETTE	824-272	-	PATRIMOINE CONSEIL SARL	JACQUES Alain 7, Place de Chevy
GIF SUR YVETTE	886-272	-	IMMO LIAISON SARL	JAMIN Thierry Jean 8, rue Neuve
GIF SUR YVETTE	981-272	-	AGENCE DU CHÂTEAU SARL	BOUNI Yahya Carmine 11, place du Marché Neuf
GIF SUR YVETTE	997-272	369-272	ABCIS SARL	LABICHE Frédéric 7, rue Raoul Dautry
GIF SUR YVETTE CEDEX	950-272	-	RV CONSULTANTS SARL	BEAUSSIRE Richard 4, rue de la Noue - Ctre Val Courcelle
GOMETZ LA VILLE	1003-274	-	CHATEL SARL	FRANOUX RIPOLL Gilles 16, route de Chartres
GRIGNY	1021-286	-	DPJS CONSEILS SARL	MALECKI Valérie 10 Bis rue Jean Jacques Rousseau - ZAC des Radars
GRIGNY	495-286	-	AGENCE GENERALE IMMOBILIERE - "AGIM" SARL	BENECH Marie-José BENECH Christian 38, route de Corbeil
IGNY	1027-312	-	AGENCE IMMOBILIERE DU GOLF SARL	LAPORTE Sylvain 56, avenue Jean-Jaurès
IGNY	919-312	347-312	GOMMON IMMOBILIER SARL	LACOSTAZ Frédéric Robert Marcel 3 ter, Place Stalingrad
IGNY	989-377	-	AGENCE ADV IMMOBILIER EURL	VARETTO DANIELLE 15 Rue Gabriel Péri

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
ITTEVILLE	367-579	-	IMMOBILIERE SAINT VRAIN SARL	SOUFFES Jean-Pierre 15 place Charles de Gaulle
JUVISY SUR ORGE	127-326	052- 326	AGENCE DE JUVISY SARL	BESNAULT Olivier Jean Louis 69, avenue de la Cour de France
JUVISY SUR ORGE	183-326	269- 326	CABINET WURTZ SA	BOUCHERIE Michel BOUCHERIE Laurent 51 D rue Montessuy
JUVISY SUR ORGE	212-326	094- 326	DANTON IMMOBILIER SARL	GOUGEROT Gérard Charles 20, rue de Draveil
JUVISY SUR ORGE	710-326	-	ANNONCES PUBLICITAIRES DU PARTICULIER SARL	VIEIRA SUAUI Danielle 6, rue Jean Danaux
JUVISY SUR ORGE	750-326	080- 326	WURTZ LOCATIONS GESTIONS COMMERCIALISATION S IMMOBILIERES SA	BOUCHERIE Michel BOUCHERIE Christophe 36, rue Montessuy
JUVISY SUR ORGE	818-326	-	SERRA IMMOBILIER SARL	SERRA Pierre- Emmanuel 2, avenue du Général de Gaulle
JUVISY SUR ORGE	848-326	-	COUR DE FRANCE IMMOBILIER SARL	HUBEAU Martin Tristan 43/45 Avenue de la Cour de France
JUVISY SUR ORGE	907-326	-	IMMOBILIERE DE LA GARE SARL	FRAS Sandrine 37bis, rue des Gaulois
LA FERTE ALAIS	272-232	-	AGENCE IMMOBILIERE DU PONT DE VILLIERS SARL	SEMETE Francesca 4, Place du Marché
LA FERTE ALAIS	858-232	-	ABIS IMMO SARL	FRANOUX-RIPOLL Gilles 15, rue de l'Hotel de Ville
LA FERTE ALAIS	983-232	-	IMMOBILIER AM EURL	ABOU Mickael 8, rue du Sable
LA FERTE ALAIS	891-232	-	LAPIERRE IMMOBILIER EURL	LAPIERRE Didier 7, rue de l'Hotel de Ville
LA NORVILLE	1037-457	-	TB PLUS NP	BOUILLAUD Thierry 1, Allée des Aulnes
LA VILLE DU BOIS	926-665	-	FRENCH IMMOBILIER RN 20 SARL	BRION Maxime 4, Place Saint Fiacre
LARDY	490-330	-	LARDY IMMOBILIER SARL	TINACCI Nicole 42, route nationale

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
LARDY	546-330	-	IMO J B SARL	PAVARD Patrick 2, rue du Maréchal Foch
LES GRANGES LE ROI	877-284	270- 284	P. G. I. EURL	FRADIN Pascal 14, rue d'Angerville
LES MOLIERES	972-411	-	LES MOLIERES IMMOBILIER	COFFARO Madeleine 7, Place de la Mairie
LES ULIS	707-692	-	MARC LE NEZET CONSULTANTS S.A.	LEROUX Daniel 7, avenue de Laponie
LES ULIS	808-692	-	INTERFACE ILE DE FRANCE SUD-OUEST "DTZ JEAN THOUARD" SARL	MARTINEAU Thierry 3, avenue du Québec - Z.A. de Courtaboeuf
LEUVILLE SUR ORGE	770-333	304- 333	PROXIMMOB SARL	BESNAULT Olivier 12, rue Jules Ferry
LIMOURS	452-338	-	SOCIETE DE TRANSACTION DE BIENS IMMOBILIERS SARL	MAZZANTI Pierre- Arnaud 6, route de Chartres
LIMOURS	843-338	-	AGENCE ALPHA CONSEIL SARL	LOCUSSOL Daniel Raoul 46, route de Chartres
LIMOURS	850-338	328- 338	CABINET EUREKA IMMO SARL	PIMONT Frédéric 7 place du Général De Gaulle
LIMOURS	908-338	-	DCID DEFISCALISATION CONSEIL EN INVESTISSEMENT DIVERSIFICATION DE L'EPARGNE SARL	WACHEUX Agnès 5, rue du 8 mai 1945
LIMOURS	995-338	-	BEJY IMMOBILIER SARL	BROSED DE LA CHICA SABRINA 28, avenue Beethoven
LIMOURS	999-338	-	ACJ IMMOBILIER SARL	MONT-REYNAUD Marion 23, place du Général de Gaulle
LINAS	930-339	-	AGENCE FONCIERE DE LINAS SARL	CAUDRON Robert Charles Paul 37, rue de la Division Leclerc
LISSES	661-340	-	ESPACE IMMOBILIER SARL	GOEFFIER William 5 bis rue de Corbeil

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
LISSES	897-340	-	CENTRE NATIONAL DES RECOMMANDATIONS S.A.	BLERY Hervé Henri MARINAKIS Charles François 3, rue des Cévennes C.E. 1701
LISSES	934-340	-	CENTURY 21 FRANCE S.A.S	CLUCK Franck Delend BLERY Hervé Henri Jean Rue des Cévennes – Bat 4 - C.E. 1701 Petite Montagne Sud
LONGJUMEAU	-	059-345	CABINET GUENEAU SARL	BERZANE Patrick Ali Aït 2, Place Charles Stéber
LONGJUMEAU	1017-345	-	IMO BALIZY SARL	GUYOMARD Karine 148 route de Corbeil – BALIZY
LONGJUMEAU	591-345	-	PHILIPPE IMMOBILIER S.A.S.	MARIANI Philippe Stéphane 8, rue de l'Yvette
LONGJUMEAU	797-345	309-345	PHILIPPE GESTION SARL	CHOUEN Laurence 8 ter rue de l'Yvette
LONGJUMEAU	851-345	-	AGENCE DE LONGJUMEAU SARL	BECHET Denis 4 rue du Général Leclerc
LONGJUMEAU	859-345	-	ANDRE IMMOBILIER EURL	ANDRE Dominique 46 bis Rue du Président François Mitterand
LONGJUMEAU	914-345	-	AFG SARL	ACHARIAN Hadi Gabriel 19 bis, route de Corbeil
LONGJUMEAU	941-345	-	CLD TRANSACTION SARL	DUMONTE Jacques Hervé 98, rue du Président F. Mitterand
LONGJUMEAU	975-345	-	CD IMMOBILIER SARL	COJAN Patrick 53, rue du Pdt François Mitterand
LONGPONT SUR ORGE	1010-347	-	TERRES ET ARPENTS EURL	DEMEURE Hervé 54, rue de Longpont
LONGPONT SUR ORGE	521-223	-	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA BASILIQUE SARL	GAUCHER Jean- François 11/13 Route de Montlhéry
LONGPONT SUR ORGE	572-347	-	IMMOBILIERE DE LONGPONT SARL	POIRIER Didier Centre Commercial des Echassons

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
MAISSE	581-359	-	VAL IMMOBILIER ET INVESTISSEMENTS SARL	RAVEL Béatrice Jeanne 55, Grande Rue
MAISSE	796-359	-	AGENCE DE MAISSE "A.D.M." SARL	MOULARD Jean-Pierre 5, rue de la Ferté Alais
MARCOUSSIS	893-363	-	IMMOBILIERE DE MARCOUSSIS	MARIES Béatrice 28 boulevard Nelaton
MAROLLES EN HUREPOIX	722-589	-	I.S.G. AGENCE DE MAROLLES	DE ZANET Geneviève 14, avenue Charles de Gaulle
MAROLLES EN HUREPOIX	778-376	306-376	AGENCE DE LA MAIRIE SARL	PETIT Nathalie 3, avenue Charles de Gaulle
MASSY	392-377	158-377	ETUDE RONSARD SARL	ZERBIB Jean-Jacques 72, rue du 8 mai 1945
MASSY	566-377	228-377	INVESTIMMO + COURTAGES SARL	GERARD Luc 42, rue de la Division Leclerc
MASSY	746-377	-	F.I.M.M. SARL	BAILLEUL Véronique 1 bis rue Marcel Paul
MASSY	772-377	-	PIERRE CONSEIL IMMOBILIER SARL	DRASKOVIC Chantal Madeleine 26, rue de la Division Leclerc
MASSY	982-377	-	AJC IMMO SARL	CHALES Jacques Michel 4, rue Gambetta
MASSY	996-377	-	CVK IMMO SARL	CHAROLLOIS Karinne 41, avenue Carnot
MENNECY	277-386	-	S.A.M.M. SARL	CHAON Annie 2, Place de la Mairie
MENNECY	488-386	-	IMMOBILIERE DE VILLEROY MENNECY SARL	GOSSELIN Chantal Centre Commercial de Villeroy
MENNECY	539-386	-	AGENCE DU PARC SARL	CAUCHEBRAIS Pascal 1, avenue du Général Leclerc
MENNECY	721-386	-	WILLIAM IMMOBILIER SARL	GOEFFIER William 3, rue de l'Arcade
MENNECY	768-386	-	JM CONSEIL SARL	REDOLFI Jérôme Marcel 3, rue de Milly
MENNECY	846-386	-	ATOUT COM SARL	TEMPLIER Gilles Denis 4 rue de Milly
MENNECY	948-386	-	PATRIMOINE GESTION MENNECY SARL	LAWSON Ludovic 19, rue de la Croix Boissée

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
MENNECY	970-388	-	CGI FOCH SARL	GOBE Serge André 23, rue des Cailles
MEREVILLE	777-390	-	IMMOBILIERE DE MEREVILLE SARL	CAZALS Yves 7, rue de la Madeleine
MILLY LA FORET	-	229-405	CHAIGNEAU GESTION	CHAIGNEAU Pascale Christine 46, rue Jean Cocteau
MILLY LA FORET	204-405	-	AGENCE DE LA PLACE SARL	MARGUE Rodolphe David 10, Place du Marché
MILLY LA FORET	289-405	-	CHAIGNEAU IMMOBILIER	CHAIGNEAU Olivier Paul Marie 46, rue Jean Cocteau
MILLY LA FORET	386-405	-	MILLY IMMOBILIER SARL	CHAMPEL Nathalie 63, rue Langlois
MILLY LA FORET	927-405	-	AGENCE DU COLOMBIER SARL	ESFANDIARI Fahtaly Philippe Bruneau 21, avenue de Ganay
MILLY LA FORET	942-405	-	UN ARBRE UN FOYER SARL	BACQUART Olivier Louis René 51, Place du Marché
MILLY LA FORET	943-405	-	SOCIETE EUROPEENNE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES - "SETRIM" EURL	LAVENNE Gilles Alain 77, avenue de Ganay
MONTGERON	084-421	037-421	AGENCE IMMOBILIERE CROUSSE ET CIE SARL	DUBUISSON Renaud 100, avenue de la République
MONTGERON	248-421	-	IMMOBILIERE DE MONTGERON SARL	GAUTHERIE Jean-Noël 107, avenue de la République
MONTGERON	399-421	179-421	STE D'EXPLOITATION WARLET DE L'AGENCE COLIN SARL	WARLET Claire 40, rue du Général leclerc
MONTGERON	677-421	326-421	J.M.V.S. "STEVIMMO" SARL	BRUZZI Stéphane 91, avenue de la République
MONTGERON	813-421	-	AGENCE IMMO BLEUE EURL	JACQUOT Thierry 58, avenue de la République
MONTGERON	882-421	-	B.S.IMMOBILIER SARL	AUJEAN Stéphanie 97, avenue de la République

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
MONTGERON	939-421	-	ANMA SARL	LYRON Audrey Gigliola 79, avenue de la République
MONTLHERY	1030-425	374-425	J.L GESTION SARL	BOUCHET Jessica Germaine Monique 10 Place du Marché
MONTLHERY	368-425	211-425	TECHNIQUE IMMOBILIERE DU PARTICULIER SARL	TRIBONDEAU Romain 2, Grande Rue
MONTLHERY	833-425	-	L'IMMOBILIERE DU CARREFOUR SARL	PEYRACHE Jean-Luc Albert 23 Route d'Orléans
MONTLHERY	887-425	-	ANCF SARL	VIEL Noëlla 33, place du Marché
MONTLHERY	956-377	-	ALC IMMO SARL	ROUSSEL Laurent Jean-Bernard 32, route d'Orléans
MONTLHERY	974-425	365- 425	AGENCE DE LA TOUR	FURGEROT Anne- Francine Jeanne 12, place du Marché
MONTLHERY	976-425	-	MONTLHERY IMMOBILIER SARL	CARST Laurent 10, Place du Marché
MORANGIS	1036-432	-	AGENCE IMMOBILIERE MALIGE- ESTIMATIONS SA	MALIGE Jean-Marie 18 Avenue des Cerisiers
MORANGIS	511-044	-	L.T.C. IMMOBILIER SARL	CHAPELET Lyliane 75, avenue Gabriel Péri
MORANGIS	807-432	314- 432	A.C.M. IMMOBILIER SARL	EYERMANN Jean-Luc 18, rue du Général Leclerc
MORANGIS	857-432	-	IMMO'CONSEIL MORANGIS EURL	KARAM ABOU NASSAR Marie 2 avenue des Cerisiers
MORIGNY CHAMPIGNY	888-433	-	L'ORANGERIE SARL	BIGOT Christian 37, Grande Rue
MORSANG SUR ORGE	1002-434	-	Y.M.T. "MORSANG IMMOBILIER" SARL	TRAN VAN MINH TRUNG 27, boulevard de la Gribelette
MORSANG SUR ORGE	1012-434	-	BISETOUNE SARL	MAMELI Aziz 43, boulevard de la Gribelette
MORSANG SUR ORGE	356-434	162- 434	AGENCE BEAUSEJOUR	LE GROM DE MARET Thierry 81, route de Corbeil

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
MORSANG SUR ORGE	853-434	-	CRISLONG IMMOBILIER SARL	DELANOE Daniel 38 bd de la Gribelette
MORSANG SUR ORGE	932-434	-	COMMERCIALISATION PATRIMOINE IMMOBILIER DE FRANCE - "CPI FRANCE" EURL	LO GIUDICE Calogéro 45, Bd de la Gribelette
NOZAY	535-458	200-458	IMMOBILIERE DES TEMPLIERS SARL	SALESSE Allain Rue du Bois Clair
ORSAY	-	289-471	GEST'IMM SARL	MAUCOTEL Danièle 39, rue Louis Scocard
ORSAY	-	310-471	SOGIM SARL	LESSERT Elias 8, rue de Paris
ORSAY	092-471	041-471	AGENCE ALLORGE S.A.	ALLORGE Bernard 2, rue de Chartres
ORSAY	1015-471	-	A.R.T. IMMOBILIER SARL	RAHN PATRICK 65, rue de Paris
ORSAY	198-377	-	AGENCE IMMOBILIERE GAMBETTA SARL	MAUCOTEL Danièle 39 Rue Louis Scocard
ORSAY	318-471	134-471	CYPRENNE GESTION SA	LURO Jean-Jacques 3, rue Charles de Gaulle
ORSAY	656-471	-	AGENCE CENTRALE SARL	LACAM Sylvie 41, rue de Paris
ORSAY	669-471	-	ORSAY IMMOBILIER CONSEIL SARL	BENSOUSSAN David Richard 4, rue Verrier
ORSAY	730-471	-	VINCENT IMMOBILIER SARL	LE ROUX Vincent Gwénaël 19, rue de Paris
ORSAY	860-471	-	AGENCE ALLORGE SAINT REMY LES CHEVREUSE SARL	ALLORGE Bernard 2 rue de Chartres
ORSAY	862-471	-	AGENCE ALLORGE GIF SARL	ALLORGE Bernard 2 rue de Chartres
ORSAY	873-471	-	AGENCE ALLORGE PALAISEAU EURL	ALLORGE Bernard 2 Rue de Chartres
ORSAY	874-471	-	AGENCE ALLORGE LE GUICHET EURL	ALLORGE Bernard 2 rue de Chartres
ORSAY	875-471	-	AGENCE ALLORGE LES ULIS EURL	ALLORGE Bernard 2 rue de Chartres
ORSAY	924-471	-	ACT IMMOBILIER SARL	HERVE Yvette Hélène 23, Bd Dubreuil
ORSAY	980-471	-	ABCIS IMMOBILIER SARL	CAHNE Michel Jacques 3, rue du Dr. Ernest Lauriat

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
PALAISEAU	-	295-477	GESTION STOP SARL	BRASSAS Michel 15, rue de Paris
PALAISEAU	050-477	-	IMMOBILIER STOP SA	BRASSAS Michel 15, rue de Paris
PALAISEAU	090-477	038-477	AGENCE LE MARECHAL SARL	LE MARECHAL Jocelyne 11, rue de Paris
PALAISEAU	1009-477	-	CONFORT IMMOBILIER SARL	BOUNI Yahya 103, rue de Paris
PALAISEAU	1020-477	-	IMMOBILIERE DE LOZERE S.A.R.L.	BALAS Bruno 97, Boulevard de Palaiseau
PALAISEAU	1029-477	-	J D C SARL	DUPUIS Joelle Françoise Aimée 16 Rue de la Corniche
PALAISEAU	429-477	-	AGENCE DE LA VALLEE SARL	BENICHOU Marc 11, rue du Docteur Morère
PALAISEAU	515-477	245-477	ALVIMMO SARL	AUVRAY David AUVRAY Sonia 19, avenue du Général Leclerc
PALAISEAU	739-477	-	ARRAS IMMOBILIER SARL	COQUILLE Philippe 92, rue de Paris
PALAISEAU	815-477	318-477	FONCIT IMMOBILIER SARL	DUDASCK Séverine 92, rue de Paris
PALAISEAU	834-477	323-477	MARIE-MORGANE SARL	BENARD-BONNET Isabelle 149 rue de Paris
PALAISEAU	871-477	-	AMJ IMMOBILIER SARL	CAPELA José Augusto 169 Rue de Paris
PALAISEAU	918-477	-	F. IMMO SARL	THIEBAUT Franck Abel 82, rue de Paris
PARAY VIEILLE POSTE	635-479	247-479	ACCESS IMMOBILIER SARL	SEVENSTER Livius 100, avenue de Verdun
PARAY VIEILLE POSTE	764-479	302-479	BRAVO IMMO EURL	BRAVO Jean-Philippe 29, Bld de Fontainebleau
QUINCY SOUS SENART	-	235-514	VAL D'YERRES GESTION SARL	BARRAL Régine 21, rue de Boissy
QUINCY SOUS SENART	188-691	-	VAL D'YERRES IMMOBILIER S.A.	DEZIR Marc 19 bis rue de Boissy
QUINCY SOUS SENART	652-514	256-514	AGENCE IMMOBILIERE FERRARI SARL	LANCELOT Florence 2, rue de Boussy
RIS ORANGIS	-	290-103	GEXIO SCP .d' HLM	LANSON Jean-Claude 2 allée Eugène Mouchot

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
RIS ORANGIS	-	368-521	IMMOGESTION SARL	PRESLES Sébastien Nicolas 12 bis, route de Grigny
RIS ORANGIS	-	370-521	ESSONNE HABITAT <i>S.A. d'HLM</i>	GRILLARD Roger SURDEAU Pierre 2, allée Eugène Mouchot
RIS ORANGIS	324-521	-	LOGERIS SARL	TRISTAN Michel 26, avenue de la Libération
RIS ORANGIS	369-521	156-521	CABINET STAELEN <i>SARL</i>	STAELEN Charlotte "Le Vivaldi" - 87, route de Grigny
RIS ORANGIS	420-521	-	ABRI IMMOBILIER <i>SARL</i>	COLOMBAIN Gérard 48, avenue de la Libération
RIS ORANGIS	447-521	181-521	UFFI RIS ORANGIS <i>S.A.S.</i>	HUON Didier 1-3, avenue de la Libération
RIS ORANGIS	590-326	219-326	GSA HABITAT SARL	GRIMAUD Jean-François 6 place Jacques Brel
RIS ORANGIS	592-521	-	RIS IMMOBILIER SAS	ASNAR Louis 59, rue Albert Rémy
RIS ORANGIS	598-521	225-521	S.G. IMMOBILIER <i>SARL</i>	GUILLEMOT Sylvie 69 bis, rue Pierre Brossolette
RIS ORANGIS	663-521	-	C. M. C. SARL	CANONNE Christian Michel 63, rue Albert Rémy
RIS ORANGIS	670-521	-	ESPA CIMMO SARL	GUEGAN Corinne 12bis route de Grigny
RIS ORANGIS	854-521	330-521	HISTORIA PRESTIGE <i>SARL</i>	VOSGIENS Anne-Françoise Immeuble "Le Vivaldi" 87 route de Grigny
RIS ORANGIS	957-521	360-521	EURODOME SARL	LAPUJADE Christine Dominique 55, avenue de la Libération
RIS ORANGIS	984-521	-	J.C.M. IMMOBILIER <i>SARL</i>	RENUCCI Jean-Christophe 7 bis, rue Pierre Brossolette
RIS ORANGIS	990-521	371-521	PERSPECTIVES SARL	DUGOURGEOT Sébastien Place du Moulin à Vent
RIS-ORANGIS	1000-521	-	RIS CONSEIL SARL	MANSION JEAN 28, rue de la Fontaine

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
RIS-ORANGIS	1013-521	-	ELITYA SAS	CLERO YVES 85bis, route de Grigny- LES IRIS
ROINVILLE	1014-522	-	LA CREMAILLERE IMMOBILIER SARL	BOULANGER STEPHANE 4 bis, rue du Petit Château
SACLAS	1001-533	-	AGENCE IMMOBILIERE DES BORDS DE JUINE SARL	BOUCHEZ CLAIRE 2, rue Joliot Curie
SACLAS	935-533	-	MDPN - "ACCESS IMMOBILIER" SARL	DELANOE Daniel André Route de Saclas BIERVILLE
SAINT MICHEL SUR ORGE	986-570	-	URBIMO" Agence Jules Ferry" SARL	COCHE Béatrice 63, rue de Montlhéry
SAINT VRAIN	1006-579	-	SAINT VRAIN IMMOBILIER <i>Individuelle</i>	GLORON Gilbert 9, rue des Noblets
SAULX LES CHARTREUX	362-587	-	AGENCE DE L'YVETTE SARL	HOLDENER Nadia 23, rue de la Division Leclerc
SAVIGNY SUR ORGE	-	336- 589	ESPACE CONSEIL GESTION SARL	HOEUSLER Micheline 9 Rue Charles Rossignol
SAVIGNY SUR ORGE	089-589	-	AGENCE DE SAVIGNY	WALRAET Hubert 90, Bld Aristide Briand
SAVIGNY SUR ORGE	1016-589	-	L'ETUDE IMMOBILIERE DE SAVIGNY SARL	MUSCEDERE COUTINHO MARIA 110, Boulevard Aristide Briand
SAVIGNY SUR ORGE	1028-589	-	FUTUR INTERIEUR SARL	DUTILLY Anthony 275, Boulevard Aristide Briand
SAVIGNY SUR ORGE	216-589	097- 589	IMMOBILIERE MEUNIER SARL	SEVENSTER Monique 1, avenue Charles de Gaulle
SAVIGNY SUR ORGE	218-589	098- 589	GESTION IMMOBILIERE DE L'ORGE SARL	DHEILLY Pierre 1, Place Davout
SAVIGNY SUR ORGE	350-589	151- 589	AUTOROUTE SUD S.A.	GRANGIER Nicole 39, rue Henri Dunant
SAVIGNY SUR ORGE	355-589	-	ACCORD IMMOBILIER SARL	BOULANGE Jean- Claude 9, rue Charles Rossignol
SAVIGNY SUR ORGE	542-589	203- 589	GROUPE PIERRE IMMO SARL	CNUDE Stéphan 38, Bld Aristide Briand

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
SAVIGNY SUR ORGE	573-589	238-589	ARNAUD IMMOBILIER SARL	LE CARLUER Michel 40, Bld Aristide Briand
SAVIGNY SUR ORGE	671-589	-	ACTION IMMOBILIER SARL	MORIN Bernard 34, rue Henri Dunant
SAVIGNY SUR ORGE	760-326	-	AVANTAGE IMMOBILIER SARL	KNUTH Françoise 36, Bld Aristide Briand
SAVIGNY SUR ORGE	792-589	-	J.P. IMMO SARL	FLEURY Patrick 44, avenue Charles de Gaulle
SAVIGNY SUR ORGE	867-589	-	A.P.C. SARL	BEDEAU Catherine Françoise 26 Boulevard Aristide Briand
SAVIGNY SUR ORGE	889-589	-	AB IMMOBILIER SARL	DEFAY Stéphane 51, avenue Aristide Briand
SAVIGNY SUR ORGE	959-589	-	CHRISTELIMMO SARL	HEGON Jean Gilbert 21, avenue Aristide Briand
SAVIGNY SUR ORGE	987-589	-	CABINET SIF SARL	JULIA Sébastien 209, Bd Aristide Briand
SAVIGNY SUR ORGE	991-589	-	LSI IMMOBILIER SARL	LELEU Fabrice Francis 87, rue Aristide Briand
SOISY SUR SEINE	251-600	120-600	GESTION ET REALISATIONS IMMOBILIERES - GERIM SARL	LEDROIT Brigitte 13, rue des Francs Bourgeois
SOISY SUR SEINE	551-600	-	IMMOBILIERE DE VANDEUL SARL	FAMECHON Danielle 4, avenue de la Libération
SOISY SUR SEINE	619-600	236-600	REAL S.I. SARL	BOSSARD Patrick 9, rue Galignani
ST CHERON	631-540	-	AGENCE GENERALE IMMOBILIERE SARL	BOUTROY Jean-Pierre 27, rue Charles De Gaulle
ST CHERON	793-540	-	AGENCE LEADER IMMOBILIER 91 SARL	LOCUSSOL Daniel Raoul 29, rue Lamoignon
ST CHERON	985-540	-	ABSOLU IMMO SARL	ROCHETTE Clotilde 26, rue Charles de Gaulle
ST GERMAIN LES CORBEIL	538-553	-	GROUPE CESAL SARL	CASONATO Guy 3, Square André Gide
ST GERMAIN LES CORBEIL	814-553	-	CABINET GERARD KRAIF IMMOBILIER SARL	KRAIF Gérard Centre Commercial "La Croix Verte"
ST PIERRE DU PERRY	651-553	-	IMMO'NEUF SARL	WALDMANN Maryvonne Centre commercial INTERMARCHE

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
STE GENEVIEVE DES BOIS	036-549	016-549	AGENCE IMMOBILIERE LORI SARL	CALENDER Delphine 26, avenue Gabriel Péri
STE GENEVIEVE DES BOIS	1004-549	278-286	L'IMMOBILIERE DU MOULIN DE L'ESSONNE SARL	BARROUX Arnaud 212 route de Corbeil
STE GENEVIEVE DES BOIS	101-549	-	VANBIES	VANBIESBROECK Michel 177, route de Corbeil - B.P. 76
STE GENEVIEVE DES BOIS	336-549	142-549	AGENCE DU PERRAY SARL	COME Béatrice Marie- Jeanne 180, avenue Gabriel Péri
STE GENEVIEVE DES BOIS	-	190-549	A.I.G. SA	MARTIN DE LA BEAUDINIÈRE Xavier 185 route de corbeil
STE GENEVIEVE DES BOIS	503-132	-	CABINET ESSONNE TRANSACTIONS SARL	CONSTANTIN Serge Jean Louis 16, route de Corbeil
STE GENEVIEVE DES BOIS	559-549	209-549	GERET SARL	SIMONOT Brigitte 69, route de Corbeil
STE GENEVIEVE DES BOIS	628-570	-	AGENCE IMMOBILIERE DU COTTAGE SARL	BRYJA Zdzislaw Robert 184, avenue Gabriel Péri
STE GENEVIEVE DES BOIS	660-549	-	A.E.C. IMMOBILIER SARL	MASCARIN Lazare Daniel 12, Place St Exupéry
STE GENEVIEVE DES BOIS	754-549	297-549	ALPHA SARL	GOUGEROT Gérard 21, avenue Normandie Niémen
STE GENEVIEVE DES BOIS	761-549	301-549	AGENCE HALLOT SARL	HALLOT Bernard 243, avenue Gabriel Péri
STE GENEVIEVE DES BOIS	799-549	-	A. A. CONTACT IMMOBILIER SARL	TEIXEIRA DA MOTA Antonio 72, avenue Gabriel Péri
STE GENEVIEVE DES BOIS	810-370	-	PROCH'IMMO ATP SARL	CHARBONNIER Annick 58/60 Avenue du Régiment Normandie Niemen
STE GENEVIEVE DES BOIS	825-549	-	AGENCE EURO IMMO SARL	FERNANDES Michel 146, avenue Gabriel Péri
STE GENEVIEVE DES BOIS	880-549	-	KLIP SARL	BOUCKAERT Karine Evelyne 142, route de Longpont
STE GENEVIEVE DES BOIS	937-549	-	IMMONOVE SARL	OHAYON Michel Guy 103, avenue Gabriel Péri

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
STE GENEVIEVE DES BOIS	954-549	359- 549	IMMOBILIERE DU VAL D'ORGE SARL	MARIES Véronique 36, avenue Gabriel Péri
VARENNES JARCY	465-631	-	C.E.R.T.I. E.U.R.L.	JEAN LAIRIE Anita 14, rue de la Libération
VAUHALLAN	114-635	058- 635	AGENCE LA RESIDENCE SARL	ANDREANI Jean Laurent 15, place du Général Leclerc
VAUHALLAN	564-635	-	VAUHALLAN IMMOBILIER SARL	FOURNEAUX Marie- Christine 8, route de Saclay
VERRIERES LE BUISSON	241-645	116- 645	AGENCE IMMOBILIERE PHILIPPE RENARD S.A.	GARCON Didier 7, Bld du Mal Juin
VERRIERES LE BUISSON	612-645	-	VERRIERES IMMOBILIER SARL	BOUHNİK Joseph Gérard 86, rue d'Estienne d'Orves
VERRIERES LE BUISSON	720-645	-	AGENCE LUCAS SAS	LIGNEAU Martine 33, avenue du Gal Leclerc
VERRIERES LE BUISSON	828-645	-	M.D.K. IMMOBILIER SARL	DE KERANGAT Martine Thérèse 42, rue d'Estienne d'Orves
VERRIERES LE BUISSON	920-645	-	AGENCE IMMOBILIERE DU CENTRE (A I C) SARL	JEANNE Christophe Florent 8, rue du Paron
VERRIERES LE BUISSON	973-645	-	HOUSEMARTINS IMMOBILIER SARL	BARES Joëlle Pascale 5, rue de Chateaubourg
VERRIERES LE BUISSON	988-645	-	LE BUISSON IMMOBILIER SARL	STRADY Olivier 22, rue d'Estienne d'Orves
VERRIERES LE BUISSON	994-645	-	CHRISTOPHE CUPILLARD CONSEIL SARL	CUPILLARD Christophe 6, allée de Montauzin
VERT LE PETIT	961-649	-	AGENCE DE LA PLACE	DUSAUSOY Nathalie Christine 10 bis, rue de la Liberté
VIGNEUX SUR SEINE	791-657	308- 657	L'IMMOBILIERE DE VIGNEUX SARL	ISSA Khaled 3, Place du Pdt Robert Lakota
VIGNEUX SUR SEINE	901-657	372- 657	AGENCE DU LAC SARL	BARATIN Claude François 24, rue Raymond Ballet
VILLABE	952-659	-	CONSEIL-IMMO SARL	GRANDEMANGE Christian Gabriel 4 bis, avenue du 8 mai 1945

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
VILLEBON SUR YVETTE	931-661	-	CP IMMOBILIER SARL	OGEZ Christiane Marie-Thérèse 3, rue Henri Dunant
VILLEBON SUR YVETTE	967-661	-	AGENCE DE LA MAIRIE SARL	VERY Ronan Régis Roland 6, place Nicolas de Thou
VILLEMOISSON SUR ORGE	740-667	-	A.F.M. SARL	MINGUEZ Fabien 100, route de Corbeil
VILLEMOISSON SUR ORGE	840-667	-	110 IMMO SARL	LACOURT Annie 110 route de Corbeil
VILLEMOISSON SUR ORGE	968-667	-	B.N.C. IMMOBILIER (Bahlat Noureddine Conseil Immobilier) SARL	BAHLAT Noureddine 138, Route de Corbeil
VILLIERS LE BACLE	-	349-679	BLANGERIM SARL	LEROY Jocelyne 1, route de Versailles
VILLIERS LE BACLE	949-679	-	L'IMMOBILIERE DE VILLIERS SARL	UNTERHALT-ROUSSEL Michel, Charles 1/3 Route de St Aubin
VIRY CHATILLON	291-687	160-687	CABINET LE CARPENTIER SA	LE CARPENTIER Bernard 33, Bld Husson
VIRY CHATILLON	451-687	-	AGENCE DU GOLF DE VIRY S.A.	LAPART Thierry 43, rue Francoeur
VIRY CHATILLON	586-687	-	IMMO 91 SARL	BOISMOREAU Philippe 1, rue Henri Barbusse
VIRY CHATILLON	689-687	268-687	SILOGE SAS	POUCHET Fabienne 159, route de Fleury
VIRY CHATILLON	742-687	-	ALLIANCE IMMOBILIER SARL	BUSATO Thierry 159, route de Fleury
VIRY CHATILLON	915-687	-	I D CONSEILS SARL	LECOMTE Georges Louis 8, rue des Sablons - B.P. 64
VIRY CHATILLON	940-687	357-687	HLB IMMOBILIER SARL	BILLOT Hélène Sophie 74, rue Francoeur
VIRY CHATILLON	945-687	355-687	IMMOGEST 91 SARL	BOISMOREAU Vincent Olivier 1, rue Henri Barbusse
VIRY CHATILLON	962-687	362-687	JCM CONSEIL SARL	MANSION Jean 11, rue Alexandre Dumas

COMMUNES	CARTE T	CARTE G	DENOMINATION DE L'AGENCE	NOM DU TITULAIRE ADRESSE DE L'AGENCE
VIRY-CHATILLON	1032-687	-	ERIS CONSEIL SARL	CANIVENQ Pierre Henri Guy 1 Rue du 8 mai 1945
VIRY-CHATILLON	1033-687	-	IMMOBILIERE URBAN	RENARD Patrick Jean 132 Bd Gabriel Péri
YERRES	-	147-691	A.B.P. SARL	GILLES Françoise 6, avenue Pierre Brossolette
YERRES	334-691	-	ETUDE DE LA POSTE SARL	TOCQUEVILLE Jean-Pierre 75, rue Charles de Gaulle
YERRES	409-691	165-691	IMMOBILIER JEAN CHAPUIS SARL	ESPEYRAC Bernard Dominique 17, rue Marc Sangnier
YERRES	489-691	-	SA.GE.MI SARL	ROBIN Jean-Michel 65-67 rue de Concy
YERRES	568-691	243-691	YERRES IMMO SARL	HENNINOT Maria Isabelle 2, rue Pierre de Coubertin
YERRES	820-691	-	AGEVAL-IMMO SARL	POLERE Michel 42 bis, avenue du Général Leclerc
YERRES	992-691	-	A2FC IMMOBILIER SARL	COUQUE Anne-France 16, rue Charles de Gaulle
YERRES	998-691	-	REALIM SARL	SANCHEZ TURON DOMINGO 16, rue Marc Sangnier
YERRES	870-691	-	OFFICE PROFESSIONNEL DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE "OPT'IMMO" SARL	DRABIK Mathieu 46, Avenue Charles De Gaulle

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES**

ARRÊTÉ n° 2004.PREF.DRCL . 0193 du 19 juillet 2004
portant dissolution du syndicat intercommunal de ramassage des élèves pour Corbeil,
Vert-Le-Grand, Echarcon, Vert-Le-Petit

LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5212-33 et L.5212-34;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté du 2 mai 1960 modifié portant création du syndicat intercommunal de ramassage des élèves pour Corbeil, Vert-Le-Grand, Echarcon, Vert-Le-Petit ;

VU les délibérations concordantes par lesquelles tous les conseils municipaux des communes intéressées, à savoir Echarcon, Itteville, Leudeville, Marolles-En-Hurepoix, Saint-Vrain, Vert-Le-Grand et Vert-Le-Petit, ont donné leur consentement pour la dissolution du syndicat ;

Considérant que les comptes du syndicat, qui n'exerce aucune activité depuis plus de deux ans, sont apurés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} - Est prononcée la dissolution du syndicat intercommunal de ramassage des élèves pour Corbeil, Vert-Le-Grand, Echarcon, Vert-Le-Petit.

Article 2- Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « *le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

Article 3- Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet d'Evry, le sous-préfet de Palaiseau, les maires d'Echarcon, Itteville, Leudeville, Marolles-En-Hurepoix, Saint-Vrain, Vert-Le-Grand, Vert-Le-Petit, le trésorier-payeur général, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur du Cabinet

Signé: Pascal CRAPLET

SP ETAMPES

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

COMMUNE D'ETRECHY

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LES JARDINS CLAUDE DEBUSSY »

Acte SSP du 10 mars 1999 à Fourqueux, il a été créé une association syndicale libre constituée dans les termes des lois et règlements en vigueur et en particulier des articles R.315-6, R.315-8 du code de l'urbanisme.

Dénomination: « LES JARDINS CLAUDE DEBUSSY »

Siège social: sera fixé lors de la première assemblée.

Membres de l'association: Par le seul fait de la signature de l'acte de l'acquisition, les acquéreurs des lots constructibles du lotissement seront de plein droit et obligatoirement membres de l'ASL.

La qualité de membre de l'association sera transmise de plein droit en cas d'aliénation à tout acquéreur du lot considéré, lequel sera purement et simplement subrogé dans les droits et obligations du vendeur, le tout sous entière responsabilité de ce dernier.

Tout propriétaire ou co-propriétaire, lotisseur y compris, d'un lot dépendant du lotissement sera membre de plein droit de la présente association syndicale.

Objet: L'association syndicale, comme l'indique l'article 315.8b, du code de l'urbanisme, a pour objet l'acquisition, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs, notamment la station de refoulement, ainsi que leur cession, à première demande, à une personne morale de droit public, le contrôle de l'application du cahier des charges et du règlement du lotissement, la répartition des dépenses de gestion et l'entretien entre les membres de l'association syndicale, la surveillance générale du lotissement.

Durée: illimitée.

Administration: Avant la mise en place des organes administratifs de l'association prévus aux articles 5,6,7, l'association syndicale sera provisoirement et valablement représenté par le premier acquéreur des lots, personne physique, à l'exclusion de toute personne morale. Il aura pour mission de procéder aux acquisitions et cessions des ouvrages et espaces communs, en vertu d'un mandat d'intérêt commun qui lui est conféré par les présents statuts qui lui donnent tout pouvoir à cet effet.

Suivant PV de l'assemblée générale constitutive du 05.03.2002, M. Biron Michel est nommé président; Mme Casagrande, demeurant 9 rue du Poirier Lazard 91580 Etrechy, est nommée trésorier; Mme Cochin, demeurant 3 rue du Poirier Lazard 91580 Etrechy, est nommée secrétaire. Le siège social est fixé en mairie d'Etrechy.

Suivant PV de l'assemblée générale du 24.10.2002, M.Biron démissionne de son poste de président, M.Varenne, demeurant 8 rue du Poirier Lazard 91580 Etrechy, lui succède.

Un extrait des statuts de cette association a été publié au journal d'annonces légales « La semaine de l'Ile De France » n° 28 du 7 au 13 juillet 2004.

SP PALAISEAU

ARRÊTÉ n° 2004-228/SP2/BCL du 2 août 2004
portant création de la communauté de communes du Cœur du Hurepoix.

LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, et L.5214-1 à L.5214-29 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L.122-1, L.122-4 et L.122-5

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté n° 2004.PREF-DAI/2-071 du 26 juillet 2004 portant délégation de signature à Monsieur François MARZORATI, sous-préfet de Palaiseau ;

VU l'arrêté n° 2004.PREF-DRCL/141 du 18 mai 2004 fixant le périmètre de la communauté de communes incluant Longpont-sur-Orge, Montlhéry, Nozay et Villejust ;

VU les délibérations concordantes par lesquelles les conseils municipaux des communes de Longpont-sur-Orge (12 juillet 2004), Montlhéry (12 juillet 2004), Nozay (15 juillet 2004), et Villejust (20 juillet 2004) ont approuvé le périmètre susvisé, la création de la communauté de communes, les statuts correspondants, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire ;

VU les statuts ci-annexés ;

Considérant que les conditions de majorité qualifiée prévues par l'article L. 5211-5-II du code général des collectivités territoriales sont réunies ;

Sur proposition du sous-préfet de Palaiseau,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Est prononcée la création entre les communes de Longpont sur Orge, Montlhéry , Nozay et Villejust, d'une communauté de communes qui prend la dénomination de communauté de communes du Cœur du Hurepoix.

ARTICLE 2 : Le siège de la communauté est fixé à Montlhéry, Château de la Souche.

ARTICLE 3 : La communauté est constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 : La communauté de communes exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

I – Compétences obligatoires :

Développement économique :

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques reconnues d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, à partir du 1^{er} janvier 2005, toutes créations de nouvelles zones d'activités et toutes extensions des zones existantes.

Actions de développement économique reconnues d'intérêt communautaire.

Actions de développement touristique et de promotion du territoire communautaire reconnues d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire :

Elaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et ensemble des études ayant pour vocation de préparer l'évolution du SCOT (études paysagères...) et schémas de secteur

Etudes, réalisations, entretien et gestion des zones d'aménagement concerté (ZAC) reconnues d'intérêt communautaire.

II – Compétences optionnelles :

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;

ARTICLE 5 : Pour l'exercice de ses compétences, la communauté de communes est substituée de plein droit aux syndicats de communes préexistants délégués de ces mêmes compétences lorsque le périmètre de ces derniers est identique au périmètre de la communauté ou, à identité de compétences, se trouve inclus en totalité dans ce même périmètre. Ces syndicats sont dissous de plein droit.

La communauté de communes est également substituée de plein droit au sein des syndicats de communes préexistants aux communes qui la composent lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans ces syndicats, lesquels deviennent des syndicats mixtes, s'ils ne le sont pas déjà au sens de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L.122-5 du code de l'urbanisme, le périmètre de la communauté de communes comprenant des communes appartenant à plusieurs schémas de cohérence territoriale, celle-ci deviendra, au terme d'un délai de six mois, membre du syndicat intercommunal d'études des cantons d'Arpajon et de Montlhéry (SECAM) sur le territoire duquel est comprise la majorité de sa population sauf si le conseil de la communauté s'est prononcé dans ce délai contre son appartenance audit syndicat ou pour son appartenance au syndicat intercommunal d'études et de programmation du Nord centre Essonne. Les communes membres de la communauté seront retirées du ou des établissements publics susvisés dont la communauté ne sera pas devenue membre, ce retrait emportant réduction du périmètre des schémas de cohérence territoriale correspondants.

ARTICLE 6 : La communauté de communes est administrée par un conseil communautaire composé de 12 délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

La répartition des sièges au sein du conseil communautaire est organisée comme suit :

Longpont sur Orge	3 délégués titulaires
Montlhéry	3 délégués titulaires
Nozay	3 délégués titulaires
Villejust	3 délégués titulaires

Chaque délégué aura un suppléant, appelé à siéger au conseil de communauté avec voix délibérative, en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire.

ARTICLE 7 : Les fonctions de receveur de la communauté de communes sont exercées par le Receveur principal de Montlhéry.

ARTICLE 8 : Un exemplaire des délibérations et statuts susvisés restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 9 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « *le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

ARTICLE 10 : Le sous-préfet de Palaiseau est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie en sera transmise, pour valoir notification :

- aux maires des communes concernées
- au président du syndicat intercommunal d'étude des cantons d'Arpajon et de Montlhéry
- au président du syndicat intercommunal d'études et de programmation nord centre Essonne

et, pour information :

- au trésorier-payeur général de l'Essonne
- au directeur des services fiscaux
- au directeur départemental de l'équipement.

Pour le Préfet et par délégation
le Sous-préfet de Palaiseau,

François MARZORATI

SOUS PREFECTURE DE PALAISEAU

COMMUNE DE SAINT VRAIN

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

"Le Clos du petit Saint-Vrain"

Suivant acte reçu le 1er août 2001, ont été établis les statuts d'une association syndicale libre « Le Clos du petit Saint-Vrain ».

Cette association est régie conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 1865 et des textes actuellement en vigueur, l'ayant modifiée ou complétée.

Le siège de l'association est fixé provisoirement : ferme de l'Ecu, 1 rue Saint-Caprais à Saint-Vrain.

Cette association a pour objet :

- L'acquisition, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs, notamment la station de relevage, ainsi que leur cession, à première demande à une personne morale de droit public,
- le contrôle de l'application du cahier des charges et du règlement de lotissement,
- la répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association syndicale,
- la surveillance générale du lotissement.

SOUS PREFECTURE DE PALAISEAU

COMMUNE DE BALLAINVILLIERS

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

du lotissement commercial "Les Berges du Rouillon"

Aux termes d'un acte reçu le 10 juin 2003 par Maître André PONE, notaire associé, à Paris, ont été déposés les statuts d'une association syndicale libre du lotissement commercial "Les Berges du Rouillon" à BALLAINVILLIERS.

Cette association est régie conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 1865 et des textes actuellement en vigueur, l'ayant modifiée ou complétée.

Le siège de l'association est fixé à BALLAINVILLIERS, en mairie.

Cette association a pour objet :

- L'entretien des biens et aménagements d'intérêt collectif, de quelque nature qu'ils soient, compris dans le lotissement et éventuellement de ses extensions qu'ils soient susceptibles ou non d'être classés dans le domaine public de la commune, que l'association syndicale en ait la propriété ou non, notamment :
 - voies intérieures, trottoirs et espaces verts,
 - canalisations et bassins de rétention eaux pluviales y compris sa canalisation d'évacuation
 - canalisations eaux usées,
 - réseau d'éclairage public,
 - ouvrages ou constructions nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation des réseaux,
 - voies et parkings communs aux lots 2 et 8 inclus, tels que lesdits équipements figurent en teinte jaune au plan dénommé "plan général des équipements communs du lotissement",
 - l'approbation desdits biens et aménagements,
 - l'acquisition à titre onéreux ou gratuit, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs ainsi que leur cession éventuelle à une personne morale de droit public,
 - l'entretien du ruisseau "les Berges du Rouillon",
 - la création de tous éléments d'équipements nouveaux,
 - le contrôle de l'application du cahier des charges,
 - l'exercice de toutes actions afférentes audit contrôle ainsi qu'aux ouvrages et équipement,
 - la gestion et la police desdits biens communs nécessaires pour la bonne jouissance des propriétaires,
 - la répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association, leur recouvrement et le paiement de ces dépenses,
 - et d'une façon générale, toutes opérations financières, immobilières et mobilières.

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET**

